



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction Générale du Trésor

# LA LETTRE ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE L'OCEAN INDIEN

UNE PUBLICATION DES SERVICES ÉCONOMIQUES DE L'AEOI

N° 45 – Juin 2024

## Secteur bancaire en AEOI

### Editorial

Chères lectrices, chers lecteurs,

Alors que la plus grande partie d'entre nous a déjà sans doute la tête ailleurs, pensant à des congés sûrement bien mérités, l'actualité dans notre région se rappelle à nous. Il ne s'agit plus là des guerres sans fin comme le Soudan, ni des catastrophes climatiques qui ont secoué plusieurs de nos pays. Cette fois, c'est l'explosion sociale qui a éclaté au Kenya sous la forme d'une révolte de la jeunesse, la génération Z. L'élément déclencheur a été la *Finance Bill* pour l'année fiscale 2024/25 qui a débuté le 1<sup>er</sup> juillet. Cette révolte qui a jeté la jeunesse dans la rue, provoquant une réaction policière qui a entraîné la mort de 39 manifestants depuis le 25 juin, a surpris tout le monde. Le premier effet en a été le retrait de la *Finance Bill* par le président Ruto : le Kenya démarre l'année fiscale sans loi de finance. En complément, le président Ruto a annoncé une politique d'austérité pour réduire le train de vie de l'Etat, jugé trop ostentatoire par la jeunesse, dont les revendications vont plus loin : loin de se satisfaire du retrait de la *Finance Bill*, la jeunesse attend des actions concrètes de l'Etat en matière de lutte contre la corruption et de réduction du train de vie de l'Etat. Le gouvernement paraît pris de court par ce mouvement générationnel : il cherche à appliquer les vieilles solutions longtemps utilisées (jouer sur les clivages ethniques ou tribaux, isoler les leaders du mouvement, etc.), mais sans réel effet à ce jour (cette jeunesse se revendique sans leader : ses leaders sont TikTok, WhatsApp, X, et autres réseaux sociaux). Les oppositions ethniques ne jouent plus : on manifeste ensemble avec la même crainte du déclassement social, d'une classe d'âge qui représente plus de 40 % de la population et est sans emploi malgré un niveau d'étude souvent élevé et de qualité. Le problème sous-jacent, auquel il faudra trouver une réponse urgente, et pas seulement au Kenya, est bien celui de l'intégration de cette jeunesse sur le marché du travail et dans la société. C'est l'enjeu de cette opposition entre les anciens et les modernes à laquelle nous assistons au Kenya.

Notre lettre mensuelle est consacrée au secteur bancaire. Nous en avons déjà consacrée une à ce thème en avril 2021, mais elle nécessitait une actualisation tant les choses évoluent vite dans ce secteur à fort enjeu. Incontestablement, le Kenya est sur ce plan le marché le plus actif et mature, rayonnant sur la région, avec au second rang Maurice, place financière internationale reconnue. Bâle III reste un objectif, mais seules cinq Banques centrales y satisfont (Burundi, Maurice, Ouganda, Rwanda et Somalie). De même, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme via le respect des recommandations du GAFI reste un objectif, mais que plusieurs pays ont du mal à respecter (Kenya, Tanzanie, Soudan du Sud sont sur la liste grise du GAFI, Djibouti, Somalie, Madagascar n'en sont pas loin), même si des progrès ont pu être validés avec les retraits de Maurice en 2021 et de l'Ouganda en 2024. L'inclusion financière reste un problème dans la plupart des pays, à quelques exceptions notables, favorisées par l'explosion des moyens de paiement mobile (Kenya avec M-PESA par exemple).

Un grand merci à nos collègues des SE d'Addis-Abeba, Dar-es-Saalam, Kampala et Tananarive et de l'ambassade de France à Kigali, et à Alice Béguier du SER de Nairobi, qui nous quittera début août et dont c'était la dernière lettre mensuelle.

Je vous souhaite de très bonnes vacances en cours ou à venir et une bonne lecture à toutes et tous.

Jérôme BACONIN

Chef du Service économique régional



# Sommaire

## Table des matières

Editorial .....	1
Glossaire .....	3
Graphique du mois .....	4
Perspectives régionales.....	5
Communauté d’Afrique de l’Est – Burundi.....	8
Communauté d’Afrique de l’Est – Kenya.....	10
Communauté d’Afrique de l’Est – Ouganda.....	13
Communauté d’Afrique de l’Est – Rwanda.....	16
Communauté d’Afrique de l’Est – Soudan du Sud.....	18
Communauté d’Afrique de l’Est – Tanzanie.....	20
Indicateurs régionaux : Communauté d’Afrique de l’Est.....	23
Corne de l’Afrique – Djibouti.....	24
Corne de l’Afrique – Erythrée .....	26
Corne de l’Afrique – Ethiopie.....	27
Corne de l’Afrique – Somalie .....	29
Corne de l’Afrique – Soudan.....	31
Indicateurs régionaux : Corne de l’Afrique.....	33
Océan Indien – Comores.....	34
Océan Indien – Madagascar.....	37
Océan Indien – Maurice.....	40
Océan Indien – Seychelles .....	43
Indicateurs régionaux : Océan Indien.....	45
CONTACTS.....	46

## Glossaire

**Bâle I, II, III :** afin d'assurer la stabilité du système financier mondial et d'en promouvoir la régulation, le comité de Bâle a mis en place trois réformes successives. Avec Bâle I (1988), le ratio Cooke stipule que le niveau des engagements d'une banque ne doit pas excéder 8 % du montant de ses fonds propres. Bâle II introduit en 2006 la notion de risque associés au capital afin de préciser le ratio de solvabilité dit Cooke. En réaction à la crise financière de 2008, Bâle III vient rehausser le ratio de solvabilité minimale à 10,5% en augmentant la part de fonds propres les plus sûrs (*core tiers 1*).

**GAFI :** le Groupe d'action financière ou (*Financial Action Task Force*) est un organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

**Prêts non performant (PNP) :** Un prêt devient non performant si des éléments indiquent que son remboursement par l'emprunteur est improbable, ou si plus de 90 jours se sont écoulés sans que les tranches prévues aient été versées.

**Ratio d'adéquation des fonds propres (CAR) :** le ratio d'adéquation des fonds propres (*capital adequacy ratio*) est un indicateur de la capacité d'une banque à faire face à ses obligations. Il compare le capital aux actifs pondérés en fonction des risques et est surveillé par les régulateurs afin de déterminer le risque de faillite d'une banque.

**Ratio de liquidité :** le ratio de liquidité compare les actifs courants d'une banque à son passif courant afin de surveiller la capacité des banques à faire face à des sorties de liquidités à court ou long terme.

**Ratio de solvabilité :** ce ratio est obtenu en divisant le total des fonds propres réglementaires d'une banque par ses actifs pondérés en fonction des risques.

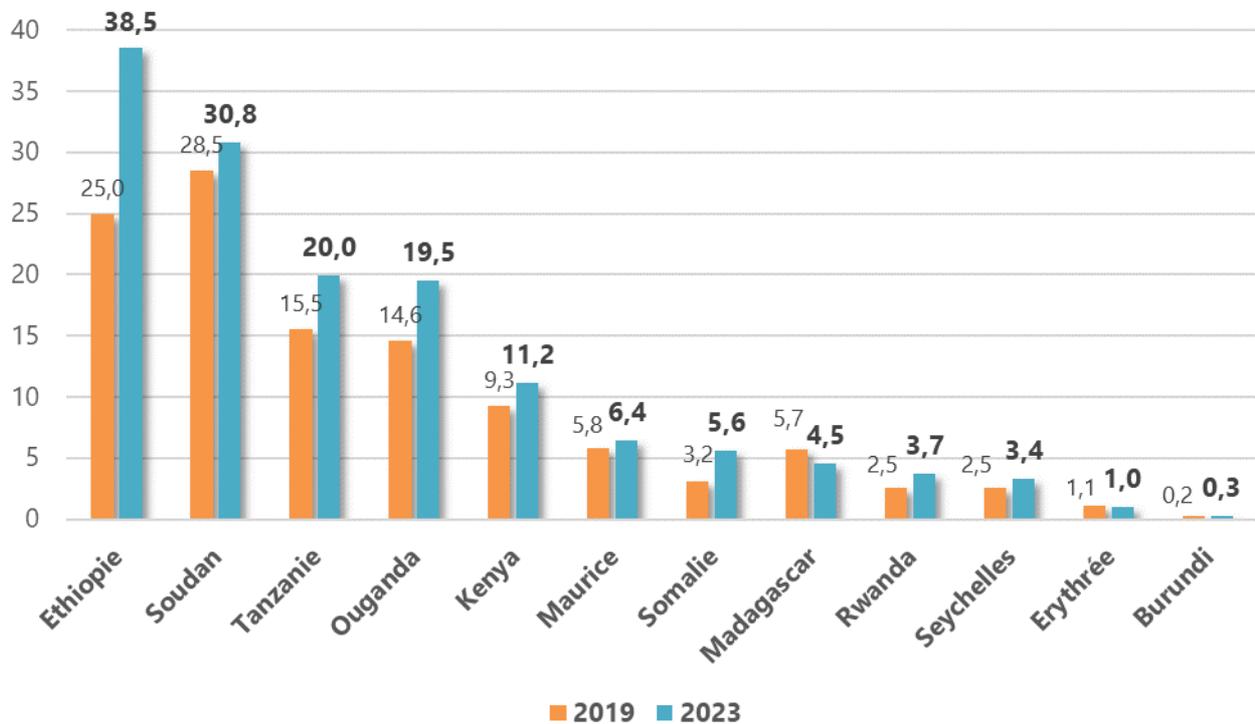
**Taux de bancarisation :** pourcentage des ménages ayant au moins un compte en banque.

**Taux de dépôt :** taux auquel les banques commerciales sont rémunérées lorsqu'elles déposent des liquidités sur le compte qu'elles détiennent auprès de la banque centrale.

**Taux d'inclusion financière :** taux qui rend compte de la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à toute une gamme de produits et de services financiers (transactions, paiements, épargne, crédit, assurance) qui soient d'un coût abordable, utiles, adaptés à leurs besoins et proposés par des prestataires fiables et responsables.

## Graphique du mois

Stock d'IDE entrants en AEOI en 2019 et 2023 (Mds USD)



Source : CNUCED. Moyenne AEOI hors Djibouti et Soudan du Sud

**Le stock d'IDE entrants en AEOI (hors Djibouti et Soudan du Sud) a progressé de 27 % entre 2019 et 2023 pour atteindre 145,1 Mds USD.** La forte progression de l'Ethiopie (+54 %) est à nuancer étant donné qu'un projet de partenariat public privé, à peine au stade de *MoU*, est comptabilisé à hauteur de 600 MUSD. De même, malgré la guerre civile au Soudan, deux grands projets ont été signés fin 2022, le premier pour un nouveau port signé avec les Emirats Arabes Unis, et le deuxième pour une ligne ferroviaire reliant Port Sudan et Adri au Tchad signé avec le Qatar, dont la première tranche de financement aurait déjà été versée. L'ensemble des pays de la zone ont enregistré une progression, de 2,3 Mds USD en moyenne, à l'exception de Madagascar et de l'Erythré. La Somalie a enregistré la plus forte progression (+78 %) suivie par l'Ethiopie et le Rwanda (+45 %), tandis que Madagascar a enregistré la plus forte baisse (-20 %). A noter que les flux d'IDE ont diminué de 3 % entre 2022 et 2023, pour atteindre 12,3 Mds USD.

## Perspectives régionales

### Par le SER de Nairobi

#### Des secteurs bancaires hétérogènes en AEOI, et un alignement aux standards internationaux freiné par la lutte déficiente contre le blanchiment

*Les secteurs bancaires de la région AEOI sont à différents stades de développement en termes de taille, d'inclusion financière et de profondeur. Ces dernières années, ils ont bénéficié d'un contexte économique favorable qui leur a permis de s'étendre et de se consolider. Avec le soutien des bailleurs de fonds, les pays s'alignent progressivement sur les standards bancaires internationaux en mettant en place des normes conformes aux différents niveaux des Accords de Bâle (I à III) et à la réglementation LBC/FT du GAFI et de l'UE. Même si le crédit au secteur privé a repris suite à la pandémie, l'accès au financement bancaire reste un défi dans la zone. Face à l'inflation et la forte dépréciation des monnaies, les Banques centrales ont resserré leurs taux, se répercutant sur l'ensemble de la courbe des taux et ralentissant le crédit. Les banques de la région restent suffisamment liquides et bien capitalisées, mais la qualité des actifs s'est globalement dégradée, avec une hausse des prêts non-performants. Par ailleurs, trois pays sont encore sur liste grise du GAFI.*

#### Des systèmes bancaires hétérogènes, encore faiblement inclusifs

**Les secteurs financiers de la région sont à différents niveaux de développement mais sont tous dominés par les banques.** A fin décembre 2021, l'actif bancaire total en Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI) s'élève à 196,1 Mds USD<sup>1</sup>, soit 54 % du PIB de la région. Le Kenya (57,1 Mds USD), Maurice (49,6 Mds USD) et l'Éthiopie (44,3 Mds USD), concentrent 77 % des actifs bancaires de la région tandis que 6 pays ont un actif total inférieur à 5 Mds USD (Rwanda, Madagascar, Djibouti, Seychelles, Somalie et Comores). Le Kenya se démarque par le nombre d'établissements bancaires en activité (38, contre 20 en moyenne en AEOI) et par la prééminence des banques kenyanes, tant au niveau local que dans la région, qui concentrent à elles seules environ 28,6 % des actifs de l'AEOI. **Dans les autres pays de l'AEOI, les banques étrangères et filiales de groupes étrangers occupent une place importante** (*Standard Chartered, Absa Bank*, etc.). Les acteurs bancaires français ne sont présents qu'à Madagascar (filiale locale de la Société Générale et de la banque de microcrédit Baobab), et à Djibouti (la Banque pour le Commerce et l'Industrie Mer Rouge étant détenue à 51 % par la BRED).

**L'inclusion financière a progressé grâce à la téléphonie mobile, mais reste encore un défi.** Seulement 28,9 % de la population en moyenne en AEOI a un compte au sein d'une institution financière et 25,8 % a un compte de *mobile money*<sup>2</sup>. De grandes disparités demeurent dans la région : alors que Maurice, le Kenya et l'Éthiopie se situent au-dessus de la moyenne en Afrique subsaharienne (39,7 %) en termes d'accès aux services financiers, avec des taux respectifs de 90 %, 50,6 % et 46,1 %, ce sont le Kenya (68,7 %), l'Ouganda (53,8 %) et la Tanzanie (44,6 %) qui affichent les taux de *mobile money* les plus élevés dans la région. L'adoption des nouvelles technologies par les banques doit être aussi un moyen de rationaliser les coûts, d'améliorer la rentabilité des banques et les processus de contrôle, notamment en termes de réglementation LBC/FT.

#### Vers une standardisation internationale et un renforcement de la lutte contre le LBC/FT

**Progressivement, les réglementations bancaires de la zone se sont alignées sur les standards internationaux.** Aujourd'hui, cinq Banques centrales d'AEOI (Burundi, Maurice, Ouganda, Rwanda et Somalie<sup>3</sup>) sont conformes aux Accords de Bâle III. Elles imposent aux établissements bancaires un *Capital Adequacy Ratio* minimum entre 10,5 % et 14,5 % et un *Liquidity Coverage Ratio* supérieur à 100 %. Dans la majorité des autres pays, la réglementation est à cheval entre les Accords de Bâle II et Bâle III : la liquidité est contrôlée mais les normes sont moins strictes que sous Bâle III. La loi bancaire, adoptée à Madagascar en 2020, devrait permettre

<sup>1</sup> Source : *Financial Soundness Indicators*, FMI. Hors Burundi, Érythrée, Soudan, Soudan du Sud.

<sup>2</sup> Source : Banque mondiale, *Global Financial Indicators*. Pas de donnée pour l'Érythrée et les Seychelles. Dates allant de 2011 à 2022 selon les pays.

<sup>3</sup> Notons toutefois que l'application des normes de la *Central Bank of Somalia* se heurte au manque de moyens des sociétés de transferts de fonds qui concentrent la plus grande partie de l'activité bancaire.

d'opérer une bascule vers les directives de Bâle III. Par ailleurs, depuis 2019, avec le soutien du FMI, l'Éthiopie s'efforce de passer à Bâle II dans le même temps qu'elle prévoit de libéraliser son secteur bancaire et financier. Seul le Soudan est encore aligné sur les accords de Bâle I. Enfin, *la Bank of Eritrea* n'a pas les moyens d'assurer les fonctions d'une Banque centrale. Elle encourage les investissements étrangers et les importations de biens d'équipement.

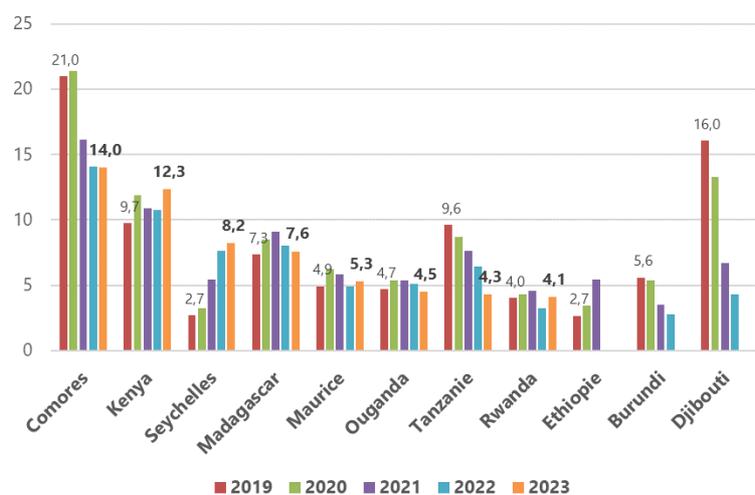
**En outre, les Banques centrales ont toutes instauré un processus de contrôle LBC/FT, plus ou moins efficace et indépendant, en réponse aux exigences du GAFI.** Le retrait de la Tanzanie (2014), du Soudan (2015), de l'Éthiopie (2019), de Maurice (2021) et de l'Ouganda (2024) de la liste des juridictions sous surveillance renforcée (« liste grise ») du GAFI témoigne des progrès qui ont été fait dans ce domaine. **Néanmoins, les efforts sont largement insuffisants** et le Kenya est entré sur la liste grise début 2024, la Tanzanie et le Soudan du Sud y sont maintenus et certains pays sont à risque élevé sans apparaître sur la liste grise (Djibouti, Somalie). Madagascar risque également d'y être inscrit en 2027. Djibouti n'est pas sur liste grise mais les risques en matière de LBC-FT restent élevés et le pays fait l'objet d'une évaluation dans le cadre du Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord (GAFIMOAN) jusqu'en novembre 2024.

### Conjoncture bancaire : hausse des taux et dégradation de la qualité du crédit

**Malgré une croissance du crédit dans l'ensemble de la région, les conditions d'accès restent contraignantes pour diverses raisons :** asymétrie d'information entre la banque prêteuse et l'emprunteur (Ouganda), faible taux de pénétration bancaire, taux d'emprunts et frais bancaires élevés, réglementation lourde de la Banque centrale et non concurrence du secteur bancaire (Éthiopie). Le crédit au secteur privé a progressé suite à la pandémie, atteignant 15 % en 2022 en moyenne<sup>4</sup>. Néanmoins, la croissance du crédit a marqué le pas en 2023, ralentissant à 11,3 % en moyenne. **Face à la forte inflation et à la dépréciation des monnaies locales, la majorité des Banques centrales ont resserré, plus ou moins fortement, leur politique monétaire :** depuis janvier 2022, hausse de 600 points de base du taux directeur de la CBK et +375 pb de la BoU par exemple. Par conséquent, les taux de dépôt et de prêt ont également augmenté : au Kenya, le taux de prêt a augmenté de 227 points de base entre fin 2021 et fin 2023, et en Ouganda, il a augmenté de 141 points de base entre juin 2021 et juin 2023.

**À fin 2023, les secteurs sont tous suffisamment liquides et bien capitalisés,** à l'exception des secteurs soudanais et sud-soudanais qui souffrent d'une sous-capitalisation chronique. **Cependant, la qualité du portefeuille des banques de la région AEOI s'est dégradée depuis la pandémie,** le ratio des prêts non-performants par rapport aux prêts totaux s'élevant à 7,5 % en moyenne dans la région. Ils ont augmenté dans 6 pays entre 2019 et 2023 : Seychelles (+5,5 pp), Éthiopie (+2,7 pp), Kenya (+2,6 pp), Maurice (+0,4 pp), Madagascar (+0,2 pp) et Rwanda (+0,1 pp). Aux Seychelles, les PNP ont atteint un niveau record de 8,2 % à fin décembre 2023, et au Kenya, ils sont repassés à 12,3 % à cause de l'environnement des affaires et des retards de paiement. En revanche, le ratio a largement reculé aux Comores (-11,7 pp), mais reste à un niveau élevé (14 % en 2023), en raison d'une mauvaise exécution judiciaire des contrats et des créances contre les débiteurs défaillants.

Graphique 1 : Prêts non-performants (% des prêts totaux)



Source : *Financial Soundness Indicators*, FMI

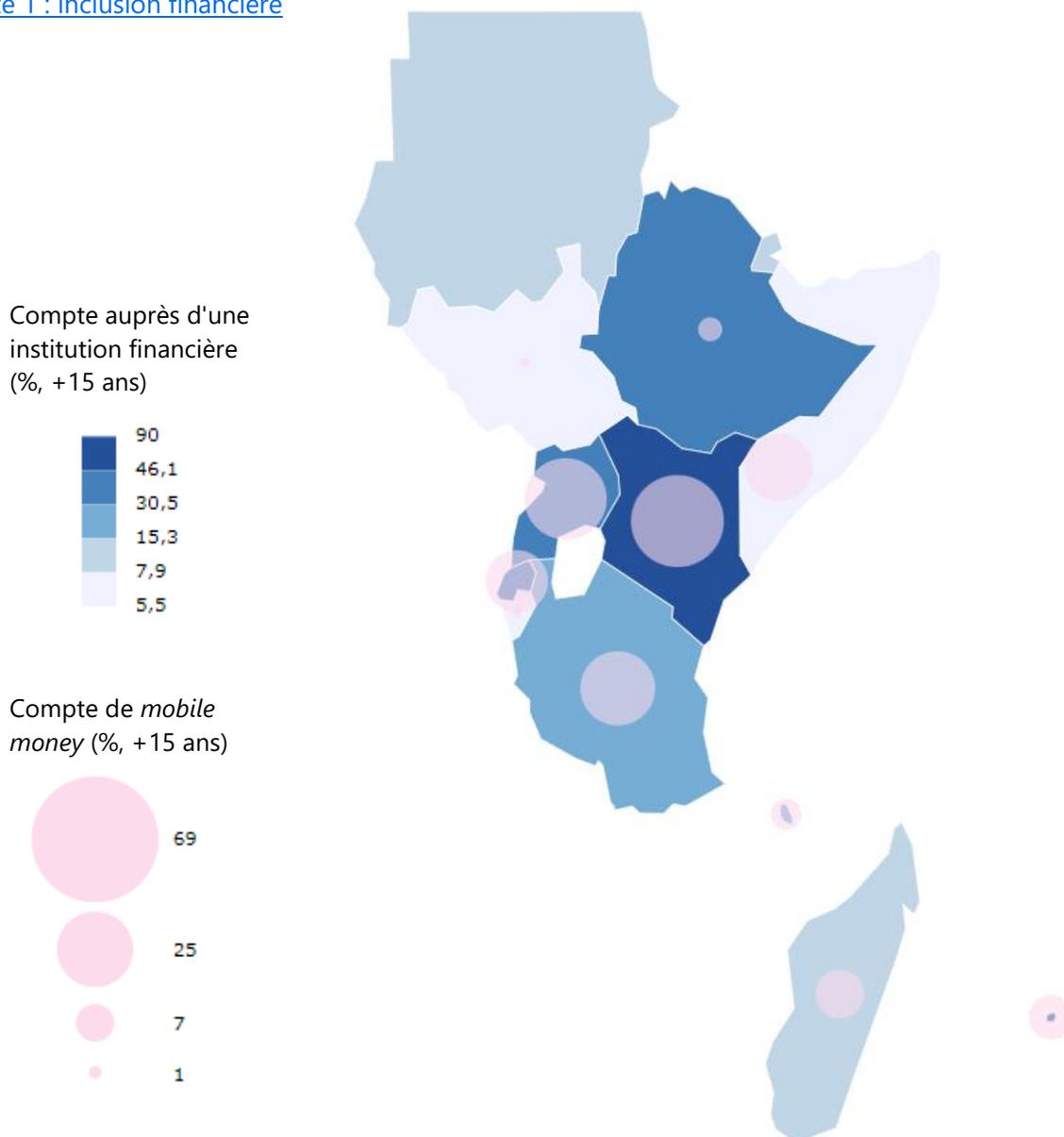
<sup>4</sup> Source : FMI, hors Burundi, Érythrée, Éthiopie, Soudan, Soudan du Sud.

Tableau 1 : Structure des secteurs bancaires d’Afrique de l’Est et Océan Indien (moyenne en AEOI)

AEOI	Fonds propres réglementaires (% des actifs pondérés en fonction des risques)	Actifs liquides (% du total des actifs)	Croissance du crédit au secteur privé (%)	Prêts non performants (% du total des prêts bruts)	Actifs totaux (Mds USD)
2018	19,6	37,8	7,7	9,2	155,3
2019	18,2	37,7	12,3	8,3	172,7
2020	17,2	40,3	9,9	8,6	182,2
2021	17,3	40,4	11,7	7,7	196,1
2022	17,7	38,7	15,0	7,2	159,3
2023	20,0	40,3	11,3	7,5	131,7

Source : Financial Soundness Indicators, FMI

Carte 1 : Inclusion financière



## Communauté d'Afrique de l'Est – Burundi

Par le SER de Nairobi



### Un système bancaire peu développé mais solide

*Le secteur bancaire burundais demeure faiblement développé (2,3 Mds USD). Le taux d'inclusion financière est faible (21,5 %) et la population a surtout recours aux services des institutions de microfinance. La réglementation de la Banque de la République du Burundi (BRB) garantit une bonne solvabilité (CAR à 20,4 % à fin 2022) et une bonne liquidité (LCR à 168,7 %) du secteur bancaire.*

**À fin 2022, le secteur bancaire est constitué de 15 établissements de crédit dont 14 banques commerciales et 1 banque de développement**, principalement burundaises et kenyanes (**Tableau 1**). La première banque du pays est la *Banque Commerciale du Burundi* avec 40,0 % des parts de marché. La concentration du secteur a diminué sur la dernière décennie avec l'entrée de trois nouvelles banques depuis 2014. Concernant le secteur de la microfinance, ce dernier compte 46 coopératives d'épargne et 23 entreprises de microfinance. L'actif du secteur bancaire (83,8 %) est le plus prépondérant du secteur financier burundais suivi par le secteur de la microfinance (12,3 %) et celui de l'assurance (3,9 %). Au sein des IMF, les coopératives dominent le secteur et regroupent à elles seules 83 % des actifs.

**À fin 2022, l'actif total du secteur bancaire s'élevait à 6 462,3 Mds BIF (2,3 Mds USD) soit 67,6 % du PIB.** Les créances au gouvernement représentaient 30,9 % des actifs (contre 39,8 % à fin 2019) et les prêts au secteur privé 44,0 % (contre 32,8 % à fin 2019). **Le crédit du secteur bancaire est concentré dans les secteurs du commerce (32,5 %), des équipements (24,4 %), de la construction (19,4 %), de l'agriculture (13,2 %), de l'industrie (9,1 %) et du tourisme (1,4 %).** Les ressources sont principalement composées des dépôts de la clientèle (60,0 %), des fonds propres (9,2 %) ainsi que des refinancements de la BRB (8,6 %). **À fin 2022, l'actif total du secteur de la microfinance s'élevait à 948,6 Mds BIF (0,3 Mds USD) soit 9,1 % du PIB.** Le crédit du secteur de la microfinance est concentré dans le secteur de l'habitat (45,3 %), du commerce (14,8 %), du social (14,5 %) et de l'agriculture/élevage (7,3 %).

**Avec seulement 6,9 % de la population disposant d'un compte dans une institution financière agréée par la BRB et 0,8 % d'un compte de *mobile money* en 2014, le Burundi présente l'un des plus bas taux d'inclusion financière d'Afrique de l'Est.** Afin de garantir un meilleur accès de la population aux services financiers, le gouvernement a mis en place une *Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (2015-2020)*. Si la stratégie n'a pour le moment pas été renouvelée, des travaux sont en cours pour l'actualisation de cette dernière sur les cinq prochaines années.

**La réglementation de la banque centrale est en ligne avec les accords de Bâle III depuis 2018.** Le *Capital Adequacy Ratio* (CAR) doit être supérieur à 14,5 % (12,0 % + un coussin contra cyclique de 2,5 %), le ratio de levier doit être supérieur à 5 % (standard international à 3 %), le *Liquidity Coverage Ratio* doit être supérieur à 100 % et les banques commerciales doivent constituer des réserves obligatoires (3 %). La même année, la BRB a introduit des ratios prudentiels pour les institutions de microfinance : le ratio de liquidité court-terme doit être supérieur à 20 % et le CAR à 12 %.

**A fin 2022, les banques burundaises demeurent bien capitalisées avec un CAR à 20,4 % et liquides avec un LCR à 168,7 %. Le ratio des prêts non-performants (PNP) s'élevait à 2,7 %, en constante diminution sur la dernière décennie (pic en 2015 à 16,9 %).** Au sein des PNPs du secteur bancaire, les secteurs d'activité les plus prépondérants sont le commerce (31,1 %), l'habitat (26,6 %) et le transport (14,4 %). Concernant le secteur de la microfinance, de dernier demeure suffisamment liquide (LCR à 110,8 %) et bien capitalisé (CAR à 29,8 %). **Le ratio des PNPs des IMF s'élevait à 6,6 %.**

Tableau 1 : Ratio de solvabilité et de liquidité des banques burundaises

	Seuils réglementaires	2019	2022
<b>CAR</b>	<b>14,5 %</b>	26,9 %	20,4 %
<b>LCR</b>	<b>100,0 %</b>	226,1 %	168,7 %
<b>Réserves</b>	-	-	-
<b>Prêts non performants</b>	-	5,7 %	2,7 %
<b>Ratio des prêts / dépôts</b>	-	52,9 %	71,7 %

Tableau 2 : Les banques commerciales reconnues par la BRB

Banques	Nationalité
BANCOBU	Burundaise
Banque de Gestion et de Financement	Burundaise
Banque Burundaise pour le Commerce et l'Investissement	Burundaise
FinBank	Burundaise
Interbank Burundi	Burundaise
Ecobank Burundi	Togolaise
Banque de Crédit de Bujumbura	Burundi
Diamond Trust Bank Burundi	Kenyane
KCB Bank Burundi Limited	Kenyane
CRDB Bank Burundi	Tanzanienne
Banque Communautaire et Agricole du Burundi	Burundaise
Banque d'Investissement pour les Jeunes	Burundaise
Banque de l'Habitat du Burundi	Burundaise

## Communauté d'Afrique de l'Est – Kenya



Par le SER de Nairobi

### Le secteur bancaire kényan, solide et structurant dans la région malgré les risques de blanchiment

Le secteur bancaire kényan se place 1<sup>er</sup> en termes d'actifs en Afrique de l'Est (54 Mds USD d'actifs). Les banques locales dominent le marché (67,9 % des actifs). La croissance du crédit au secteur privé est restée dynamique et le secteur bancaire est resté bien capitalisé (CAR de 18,3 %) et liquide (taux de 39,0 %). Cependant, les risques de crédit et de marché sont élevés et les indicateurs de qualité des actifs se sont dégradés, les NPL ayant atteint 12,3 % fin 2023. Le cadre de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme reste insuffisant, alors que le Kenya est un hub financier, comme le prouve le placement sur liste grise du GAFI en février 2024.

Le secteur bancaire kényan est profond et repose sur de grandes banques d'envergure régionale

**Le secteur bancaire kényan est profond et relativement concentré.** Il se structure autour de la Banque centrale du Kenya (CBK), en tant qu'autorité de régulation, et repose sur 38 banques commerciales, 1 société de financement hypothécaire et 14 institutions de microfinance. **Le marché kényan est dominé par des banques locales qui concentrent 67,9 % des actifs** à fin décembre 2022, avec en première position la *Kenya Commercial Bank* (14,7 %), suivie par *Equity Bank* (13,8 %) et *NCBA Group* (9,4 %). Les 9 premières banques (dont 6 kényanes) représentent plus de 75,1 % des actifs.

Tableau 1 : Classement des banques

Banques	Actifs nets totaux (Mds USD)	Actifs nets totaux (% du total)
<b>KCB Bank</b>	8,2	14,7%
<b>Equity Bank</b>	7,6	13,6%
<b>NCBA Bank</b>	5,2	9,4%
<b>Co-Operative Bank</b>	4,8	8,5%
<b>Absa Bank</b>	4,0	7,2%
<b>Standard Chartered Bank</b>	3,2	5,8%
<b>Stanbic Bank</b>	3,3	5,9%
<b>Diamond Trust Bank</b>	3,0	5,5%
<b>I&amp;M Bank</b>	2,7	4,8%

Source : [Banking Sector Annual Report 2022](#), CBK

**Selon le FMI, au T4 2023, le total des actifs a augmenté de 16,6 %, s'établissant à 8 385,0 Mds KES (environ 54 Mds USD), soit 49,2 % du PIB de 2023.** Les prêts bruts ont augmenté de 13,7 %, passant de 3 798,9 Mds KES au T4 2022 à 4 321,1 Mds KES au T4 2023. Selon une enquête de la CBK<sup>5</sup>, l'augmentation des prêts bruts a été largement observée dans les secteurs de l'industrie manufacturière, du commerce, des services financiers, des particuliers et des ménages et est principalement due à l'augmentation des prêts accordés aux emprunteurs individuels. En outre, le crédit au secteur privé est resté dynamique, mais a ralenti au T4 2023, tombant à 13,5 %, contre 19,1 % de croissance au T4 2022.

**Les prêts constituant la principale activité des banques, le risque de crédit est le principal facteur affectant la solidité des institutions financières et du système financier.** Selon le FMI, le ratio des prêts bruts sur le total des actifs a légèrement diminué, passant de 52,8 % au T4 2022 à 51,5 % au T4 2023. Par ailleurs, le total des dépôts a augmenté de 22,0 % entre le T4 2022 et le T4 2023.

**En réponse aux pressions inflationnistes et face à la dépréciation rapide du KES en 2023, la Banque centrale (CBK) a augmenté 4 fois son taux directeur (+425 pb) depuis le début 2023, s'établissant à 13,0 % depuis février 2024. Le taux prêteur a ainsi augmenté à 16,3 % en mars 2024, après une baisse marquée lors de la crise sanitaire (12,0 % au T4 2020).**

<sup>5</sup> Source : [Credit Officer Survey](#), Décembre 2023, CBK

## La réglementation du secteur bancaire a été améliorée mais le pays a été placé sur liste grise du GAFI en 2024

**La réglementation du secteur, assurée par la CBK, est en ligne avec les standards internationaux, à cheval entre les accords de Bâle II et Bâle III.** Selon le FMI, les banques sont restées plutôt bien capitalisées et liquides. Le *Capital Adequacy Ratio* (CAR) a légèrement baissé à 18,3 % au T4 2023, contre 19,0 % au T4 2022, mais il est resté supérieur au seuil de 14,5 %. Le ratio de liquidité a progressé de 37,5 % au T4 2022 à 39,0 % au T4 2023, bien supérieur au ratio minimum de 20 %. Toutefois, **la qualité des actifs s'est dégradée**, avec un ratio des prêts non-performants sur les prêts bruts qui est passé de 10,8 % fin 2022 à 12,3 % fin 2023, contre 9,7 % fin 2019, en raison de la hausse des taux d'intérêt et des pénuries de USD, exacerbées par la forte demande de USD suite aux anticipations de dépréciation du KES.

**Fin février 2024, le GAFI a placé le Kenya sur sa liste grise des juridictions sous surveillance renforcée**, rejoignant ainsi la Tanzanie et le Sud-Soudan. Compte tenu de sa position géographique et de son statut économique, le Kenya est exposé à des vulnérabilités fortes. Les faiblesses pointées concernent notamment le financement du terrorisme, le blanchiment d'argent provenant des produits de la criminalité à l'intérieur et à l'extérieur du pays, du transit de drogues et du trafic illégal d'espèces sauvages. L'inscription sur la liste grise pourrait nuire à la réputation du Kenya, compliquer les transactions bancaires, et pourrait aboutir à une réduction des investissements directs étrangers. Le Kenya devra suivre un plan d'action précis pour répondre aux fragilités identifiées et réaliser une évaluation du risque de financement du terrorisme.

### Une forte inclusion financière soutenue par les bailleurs

**Le Kenya se démarque par une forte inclusion financière** : en 2021, le niveau d'accès à des services financiers formels s'est élevé à **83,7 %**<sup>6</sup>, derrière les Seychelles et l'Afrique du Sud, et les disparités de genre et géographiques se sont réduites. La mise en service de M-PESA (2007)<sup>7</sup> par *Safaricom*<sup>8</sup>, le plus grand opérateur téléphonique du pays, a fait du Kenya l'un des pionniers et leader du paiement mobile au monde avec 77,3 millions de comptes en février 2024, en hausse de 30,7 % depuis début 2020, et une valeur des transactions de 133,2 Mds USD en 2023<sup>9</sup>.

**Début 2023, la CBK a réintroduit les frais sur les transferts entre les portefeuilles de *mobile-money* et les comptes bancaires**, qui avaient été levés durant la pandémie afin d'encourager l'utilisation des services financiers digitaux. Entre mars 2020 et octobre 2022, le nombre de comptes de mobile money actifs avait augmenté de 6,2 millions et le volume des transactions avait plus que doublé atteignant une valeur de 399 Mds KES. Des frais s'appliquent progressivement pour les transactions de plus de 101 KES. Les montants limites journaliers ont été de nouveau augmentés (de 150 000 KES à 500 000 KES). **Le paiement mobile a également augmenté la bancarisation**, à travers le service M-Shwari de Safaricom qui ouvre automatique un compte à la banque NCBA et permet d'effectuer des emprunts à des taux toutefois très élevés (90,0 % par an pour M-Shwari et jusqu'à 156,0 % pour Branch). Entre 2016 et 2019, le nombre de kenyans contractant des crédits auprès de prêteurs non-réglés est passé de 200 000 à 2 millions, selon la CBK. Cependant, plus de 2,5 millions d'emprunteurs étaient en défaut de paiement sur un prêt digital en 2019.

**La France soutient l'inclusion financière à travers Proparco**, en appui des banques kenyanes pour soutenir le secteur privé : ainsi trois des principales banques kenyanes : KCB, Equity et NCBA, ont bénéficié de lignes de crédit qui doivent permettre de financer les PME notamment dirigées par des femmes et la transition écologique.

<sup>6</sup> Source : [Financial Access Household Survey](#), 2021, KNBS

<sup>7</sup> L'organisme britannique chargé de la coopération au développement, *Department for International Development* (DfID), a soutenu le développement de M-PESA en apportant initialement 1 MGBP en 2000, considéré comme trop risqué par le secteur privé.

<sup>8</sup> Présent aujourd'hui dans 7 pays.

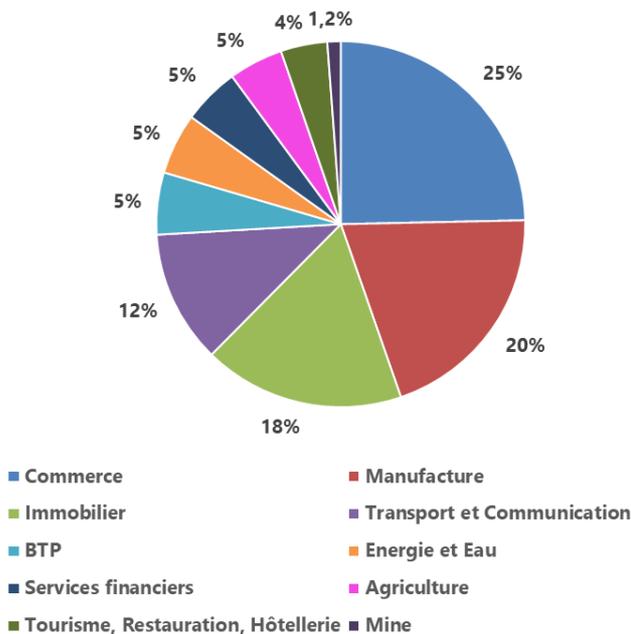
<sup>9</sup> Source : [imarc](#)

Tableau 2 : Structure du secteur bancaire du Kenya

	Fonds propres réglementaires (% des actifs pondérés en fonction des risques)	Actifs liquides (% du total des actifs)	Croissance du crédit au secteur privé (%)	Prêts non performants (% du total des prêts bruts)	Actifs totaux (Mds USD)
2018	18,7	37,4	-0,4	12,0	45,2
2019	18,8	37,9	8,4	9,7	49,0
2020	19,2	40,8	9,4	11,9	53,0
2021	19,6	41,9	9,2	10,9	57,1
2022	19,0	37,5	19,1	10,8	60,8
2023	18,3	39,0	13,5	12,3	59,5

Source : *Financial Soundness Indicators*, FMI

Graphique 1 : Répartition des prêts par secteur



Source : *Banking Sector Annual Report 2022*, CBK.

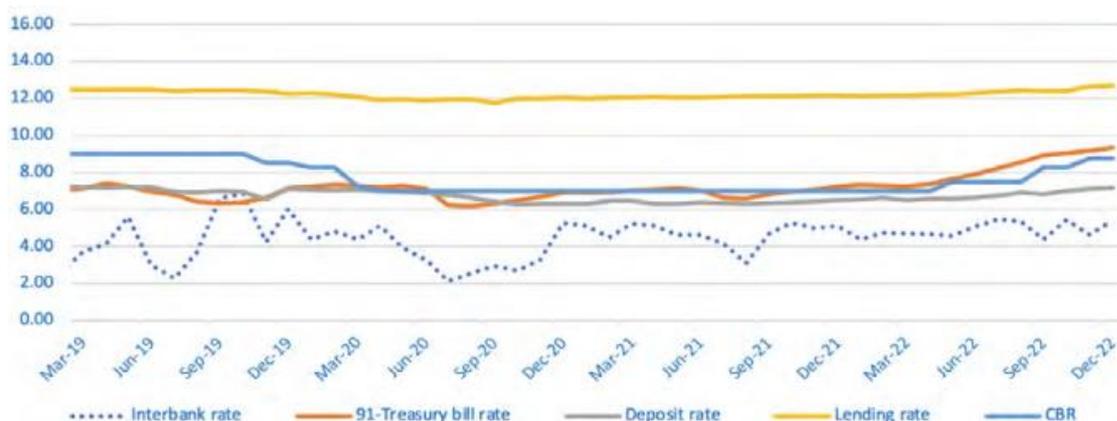
Hors Prêts aux ménages et particuliers (984,1 Mds KES, soit 27,1 % du total).

Tableau 3 : Branches des banques kenyanes dans la région

Pays	KCB	Equity	DTB	NCBA	I&M
Tanzanie	15	15	28	8	8
Ouganda	13	50	34	4	11
Rwanda	84	16	-	5	14
Burundi	6	-	4	-	-
Soudan du Sud	14	5	-	-	-
RDC	108	81	-	-	-
<b>Total 2022</b>	<b>240</b>	<b>167</b>	<b>66</b>	<b>17</b>	<b>33</b>

Source : *Banking Sector Annual Report 2022*, CBK.

Graphique 2 : Evolution des taux



Source : *Banking Sector Annual Report 2022*, CBK.

## Communauté d'Afrique de l'Est – Ouganda



Par le SE de Kampala

### Le secteur bancaire en Ouganda et ses défis

*Le secteur bancaire ougandais est majoritairement dominé par des banques commerciales internationales et panafricaines, bien que certaines institutions ougandaises soient parvenues à tirer leur épingle du jeu ces dernières années. La politique d'assainissement du secteur initiée à la sortie de la crise Covid par la Banque centrale n'est pas sans effet sur la structure de cette industrie - 2 établissements ont été placés en liquidation depuis le début de l'année - qui présente globalement de bonnes performances financières mais qui peine à développer l'inclusion financière.*

### Un secteur relativement fragmenté et dominé par de grandes banques internationales

**Le système financier ougandais s'organise autour de banques** (« Tier 1 » : 24 banques commerciales, les 5 premières concentrant 60 % de l'activité), **d'institutions de crédit** (dites « Tier 2 »), **d'institutions de crédit appartenant à des minorités (MDSI) réglementées** dites « Tier 3 » qui peuvent collecter des dépôts, et d'institutions de microfinance (IMF) dites « Tier 4 ». Le secteur emploie plus de 19 000 personnes. **Le secteur bancaire comprend quatre institutions de microfinance et 24 banques de premier rang**<sup>10</sup>. Suite à l'amendement en 2016 de la loi régulant les institutions financières, la finance islamique a été intégrée au système bancaire avec l'octroi en 2023 de la première licence à la somalienne Salaam Bank, qui démarre à peine ses activités. **Trois banques d'Ouganda sont classées par leur capital dans le top 20 des banques d'Afrique de l'Est. Stanbic Uganda, banque sud-africaine**, est la plus grande d'entre elles et est classée 70<sup>ème</sup> par son capital en Afrique (367 MUSD) et 11<sup>ème</sup> en Afrique de l'Est. Elle a dégagé un excédent brut d'exploitation (EBE) de 99 MUSD en 2022 et de 110 MUSD en 2023. Elle emploie 2 000 salariés se positionnant comme le 2<sup>ème</sup> employeur de la place. **Centenary Rural Development Bank**, premier employeur (3 300 personnes) et deuxième banque du pays par son bilan (16<sup>ème</sup> en Afrique de l'Est) a un capital de 251 MUSD et a dégagé un EBE en 2023 de 80 MUSD. **Standard Chartered, banque britannique**, 3<sup>ème</sup> institution d'Ouganda mais aussi la plus ancienne (depuis 1912) dispose d'un capital de 219 MUSD, son EBE a presque doublé en 2023 à 21 MUSD. **Plusieurs banques envisagent de rétrograder au statut d'institution de crédit** en raison des exigences de réserves plus flexibles (la Banque centrale a exigé une augmentation du capital payé des banques, un effort trop important pour les plus petites qui ont préférées rétrograder au statut d'institutions de crédit). **EFC Uganda** en janvier dernier et tout récemment (17 juin) la **Mercantile Credit Bank** ont été placées en liquidation par la Banque centrale en raison de leur « *incapacité à résoudre leur sous-capitalisation* » et de « *leur mauvaise gouvernance d'entreprise* », la poursuite de leurs activités étant préjudiciable aux intérêts de leurs déposants.

**La Banque centrale, créée en 1966, est l'organe indépendant en charge de la supervision et de la régulation du secteur.** Elle a adopté en 2021 les principales recommandations des accords de Bâle III afin de garantir la stabilité financière. Dans cette perspective, elle a mis en place des exigences en matière de ratio prudentiels applicables aux établissements financiers.

**Les indicateurs financiers du secteur bancaire ougandais sont satisfaisants** au niveau agrégé, aussi bien en matière de liquidité, de solvabilité et de rentabilité ; le taux de prêts non-performants a été maintenu à un niveau bas grâce à des restructurations lors de la crise sanitaire en 2020 qui a permis d'assainir les portefeuilles. Le ratio taux de prêts non-performants/prêts s'établit à 5,13 % en mars 2024, en nette amélioration depuis 2022 où il s'établissait à 11 %. Le Tier 1 capital, actuellement à 25,4 %, dépasse largement le minimum requis de 12,5 %, équivalent à environ 19 % en excluant les buffers conjoncturels. Selon l'association professionnelle du secteur - Uganda Banker's Association (UBA) - **les avoirs bancaires ont augmenté de 7,5 %, en 2023, à plus**

<sup>10</sup> Parmi elles, quatre sont des institutions locales telles que Housing Finance Bank et Postal Bank, toutes deux banques publiques, tandis que les autres appartiennent à des groupes bancaires étrangers tels que Guarantee Trust Banks, Equity, Stanbic ou KCB.

de 13,4 Mds USD. Les dépôts et les prêts bruts ont progressé dans les mêmes proportions (+7,4 %) à respectivement 9 Mds USD et 5,6 Mds USD. Le produit net bancaire est en hausse de 17 % à 322 MUSD.

**En février 2024, le Groupe d'Action Financière (GAFI) a retiré l'Ouganda de sa liste grise.** L'inscription initiale de l'Ouganda sur la liste en 2020 faisait suite à des accusations d'engagement insuffisant dans la lutte contre les activités financières illicites dont le financement du terrorisme. Depuis, l'Ouganda en lien avec les instances de Groupe Anti-Blanchiment d'Afrique australe et de l'est (GABAOA) s'est employé à mettre en œuvre 22 réformes en faveur d'une surveillance accrue des transactions financières. Désormais, les banques exigent par exemple des justifications pour les transactions en espèces.

### Une inclusion financière limitée par des obstacles structurels

**Bien que le gouvernement se soit doté d'une stratégie nationale<sup>11</sup>, l'inclusion financière est un défi majeur en Ouganda.** Près du quart de la population adulte est exclue des systèmes financiers et seuls 56 % d'entre eux ont recours à des services financiers informels<sup>12</sup>. On recense 2,3 succursales bancaires pour 100 000 adultes en Ouganda, contre par exemple 8 en Afrique du Sud et 33 en France. **Les banques commerciales jouent un rôle limité dans l'inclusion financière de la population et ne financent que peu un secteur privé** en grande partie informel et constitué essentiellement de petites entreprises. L'accès au crédit reste très limité, en raison tout d'abord d'un problème d'asymétrie d'information. Les crédits alloués sont principalement dirigés vers l'immobilier et à la consommation des ménages (**Tableau 1**). **Les taux d'intérêt élevés (18 % en moyenne) nuisent à la compétitivité des entreprises ougandaises.** Les frais généraux élevés des banques, les forts taux de rendement des émissions obligataires et les difficultés associées au recouvrement des crédits sont autant de facteurs qui contribuent à cette dynamique. Par ailleurs, les hausses successives du taux d'intérêt directeur pratiquées récemment par la Banque centrale se traduisent mécaniquement par une hausse des autres taux. **Le secteur bancaire subit un effet d'éviction par l'endettement public avec 25 à 30 % des actifs sous forme d'obligations publiques,** générant des inquiétudes quant à l'interdépendance entre le risque souverain et le risque bancaire en cas de crise de dette.

[Tableau 1 : Cinq premiers secteurs du portefeuille de crédit des institutions financières](#)

Secteurs	Valeur des prêts (Milliards USD)	Part des prêts par secteur
<b>Agriculture</b>	2 530	13,8%
<b>Manufacture</b>	2 890	15,8%
<b>Commerce</b>	3 720	20,3%
<b>Immobilier</b>	4 310	23,6%
<b>Ménages et particuliers</b>	4 850	26,5%

Source : [Banking Sector Annual Report 2022](#), CBK

### L'inclusion financière reste tributaire de l'aide internationale

**Si on ne recense pas de banque privée française en Ouganda<sup>13</sup>, le Groupe AFD tout comme les autres partenaires européens<sup>14</sup> sont particulièrement actifs pour promouvoir à l'inclusion financière,** à travers plusieurs lignes de crédit à des IMF. Un prêt de 10 MEUR a été accordé à Housing Finance Bank, en 2020, pour offrir une solution de financement aux ménages à revenu faible et moyen. De plus, l'AFD a octroyé une ligne de crédit de 4,2 MEUR à Soluti Finance East Africa, en juillet 2019, pour proposer des services de crédit aux producteurs agricoles insuffisamment desservis par le système financier traditionnel.

<sup>11</sup> [Signed 2023 2028 National-Financial-Inclusion-Strategy 1.pdf \(afi-global.org\)](#)

<sup>12</sup> Un grand nombre d'agents économiques opèrent dans le secteur informel et ne disposent pas des documents officiels requis pour les transactions financières, ce qui alourdit les coûts et les risques pour les institutions financières

<sup>13</sup> On notera la signature d'un Memorandum of Understanding (MoU) en 2019 entre la Société générale et Absa Bank pour déployer une offre panafricaine notamment en Ouganda de services bancaires à destination des grands clients.

<sup>14</sup> Centenary Rural Bank et Housing Finance Bank sont les bénéficiaires de deux financements de la BEI à hauteur respectivement de 100 et 50 MEUR accordés en mars dernier afin d'accompagner les entrepreneurs mal desservis des zones rurales et/ou les entreprises dirigées ou détenues par des femmes.

**L'Ouganda dépend fortement des ressources extérieures pour le financement des grands projets.** Les banques locales peuvent être associées au financement de projets et peuvent intervenir sur la structuration du montage financier et/ou le syndiquent auprès d'autres établissements.

[Tableau 2 : Structure du secteur bancaire de l'Ouganda](#)

	<b>Fonds propres réglementaires</b> (% des actifs pondérés en fonction des risques)	<b>Actifs liquides</b> (% du total des actifs)	<b>Croissance du crédit au secteur privé</b> (%)	<b>Prêts non performants</b> (% du total des prêts bruts)	<b>Actifs totaux</b> (Mds USD)
<b>2018</b>	22,0	31,2	10,9	3,3	7,8
<b>2019</b>	21,4	33,3	12,0	4,7	9,3
<b>2020</b>	22,3	35,0	12,0	5,3	10,8
<b>2021</b>	23,9	32,7	6,0	5,4	11,9
<b>2022</b>	24,0	29,9	6,5	5,1	12,6
<b>2023</b>	25,4	30,7	6,3	4,5	13,7

Source : *Financial Soundness Indicators*, FMI

## Communauté d'Afrique de l'Est – Rwanda



Par le SER de Nairobi

Le secteur bancaire rwandais, solide mais particulièrement concentré et modeste à l'échelle de la région

Le système bancaire rwandais est bien capitalisé (21,0 %) et liquide (214,3 %). Le niveau d'inclusion financière progresse continuellement grâce au développement des services financiers digitaux particulièrement le Mobile Money. La Banque Nationale du Rwanda assure un cadre réglementaire conforme aux accords de Bâle III. Malgré la structuration du secteur bancaire rwandais, le pays reste modeste à l'échelle du continent et de la région. Les initiatives du Rwanda de devenir un hub financier pourrait lui permettre de développer davantage son secteur financier.

Le secteur bancaire rwandais est solide mais repose sur peu d'acteurs majoritairement étrangers

Le secteur bancaire au Rwanda a connu une croissance significative au cours des dernières décennies, soutenue par des réformes et des initiatives visant à renforcer l'inclusion financière ainsi que la stabilité et la performance du système financier.

Tableau 1 : Classement des banques

Banques	Actifs En MUSD (% pdm)
Bank of Kigali	1 500 (26 %)
Equity Bank	750 (13 %)
KCB / BPR	650 (11,3 %)
I&M Bank	512 (8,9 %)
Ecobank	280 (4,8 %)
Access Bank	174 (3 %)
NCBA	154 (2,7 %)

Le système bancaire rwandais repose sur 9 banques commerciales privées disposant chacune d'une licence bancaire auprès de la Banque Nationale du Rwanda (BNR). Le paysage bancaire au Rwanda est marqué par la présence importante des banques kényanes et panafricaines. Les banques commerciales privées enregistrées auprès de la Banque Nationale du Rwanda sont Bank of Kigali (Rwanda), Equity Bank (Kenya), I&M bank (Kenya), KCB/BPR (Kenya), Ecobank (Togo), Bank of Africa (Maroc), Access Bank (Nigéria), NCBA (Kenya) et GT Bank (Nigéria) et représentent 69 % des actifs du secteur financier. Outre les banques commerciales,

le pays dispose de 3 banques de microfinance, une banque de développement, une banque coopérative et 461 institutions de microfinance. La Bank of Kigali, leader du secteur, détient plus de 26 % des actifs du secteur bancaire, suivi de Equity Bank avec 13 % des actifs et la Banque Populaire du Rwanda (BPR) avec près de 11 % des actifs totaux. Cette concentration des actifs est une des causes majeures de taux d'intérêt commerciaux avoisinant les 17,0 %. Les actifs totaux du secteur bancaire rwandais s'élèvent à 7 300 Mds FRW (soit 5,5M USD) à fin 2023.

La principale banque du pays, la Bank of Kigali est détenue en majorité par des institutions publiques ou parapubliques rwandaises. Dans le détail, le Rwanda Social Security Board (RSSB) détient 33,8 % du capital et le fonds souverain Agaciro détient 21,6 %. Environ 45 % du capital est cotée à la bourse de Kigali et à celle de Nairobi. Elle est aujourd'hui la seule banque rwandaise du pays après le rachat de Cogebanque par le conglomérat Kényan Equity en 2023 et le rachat de la Banque Populaire du Rwanda par Atlas Mara en 2016 puis KCB en 2021. La Banque de Kigali qui bénéficie d'un appui important du gouvernement rwandais poursuit son développement avec 74,8 Mds FRW (56M USD) de profits réalisés en 2023. Néanmoins, l'année 2024 a aussi été marquée par la fermeture de la filiale kényane du groupe malgré les ambitions de développement international de la maison mère.

Fin décembre 2023, les actifs du secteur financier dans son ensemble s'élevaient à 10 600 Mds FRW (environ 8,1 Mds USD), soit 66,7 % du PIB, marquant une hausse de 20,0 % par rapport à décembre 2022. Les prêts représentent 55,0 % des actifs et près de 60 % des revenus des banques. Le nombre de nouveaux prêts a augmenté de 36,7 % au T12024 par rapport à la même période en 2023. Sur la même période, le crédit au secteur privé a progressé de 25 %. Les principaux secteurs ayant contribué à cette hausse sont les services, le commerce et les transports.

## L'inclusion financière progresse notamment grâce à l'essor du *mobile money*

**Le niveau d'inclusion financière du pays progresse grâce au développement des services financiers digitaux particulièrement après la Covid-19.** Le pays a une stratégie politique sur les systèmes de paiement (*Rwanda Payment System Strategy 2018-2024*), qui vise à atteindre une forte croissance économique, une économie sans cash, une inclusion financière formelle de l'ensemble de la population, des innovations dans les moyens de paiement et un système de paiement robuste. **En juin 2024<sup>15</sup>, 92 % de la population adulte avait accès à des services financiers formels contre 77 % en 2024.** La part du secteur bancaire dans ce total est en stagnation depuis 2020 à 22 % soit 1,8 millions d'individus au Rwanda. Sans surprise, le système de paiement digital *Mobile Money* (service offert notamment par les opérateurs *MTN* et *Airtel*) est utilisé par 86 % de la population, soit 6,9 M de personnes en progression par rapport à 62 % en 2020. **Le secteur financier mise sur une forte dématérialisation des paiements, s'appuyant sur un système d'agents déployés sur tout le territoire (100 000 agents de paiement mobile). En 2023, le nombre de transfert par Mobile Money s'est établi à 603 millions (en progression de +57 % par rapport à 2022) et a atteint des montants de 13 000 Mds FRW (environ 9,8 Mds USD), en progression de 49 % par rapport à 2022.**

**La réglementation du secteur financier, assurée par la Banque Nationale du Rwanda (BNR), est conforme aux standards des accords de Bâle III :** le *Capital Adequacy Ratio* (CAR) doit être supérieur à 15,0 %, le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) supérieur à 100,0 %, et le taux de réserves obligatoires à 4,0 %. **À fin 2022, le secteur bancaire est liquide (LCR à 214,3 %) et bien capitalisé (CAR à 21,0 %).** La demande de crédit dans les banques a augmenté de 47,2 % pour atteindre 2 400 Mds FRW (1 880 Mds USD) en 2023, contre 1 600 Mds FRW (1 200 Mds USD) en 2022. **Le taux interbancaire est passé de 5,8 % en 2022 à 7,8 % compte tenu de l'augmentation du taux directeur de la banque centrale à 7,5 % pour freiner les pressions inflationnistes. La part des prêts non-performants a augmenté entre 2022 et 2023 passant de 3,5 % à 4,1 % en 2023.** Leur valeur absolue a elle progressé passant de 127 Mds FRW (95 MUSD) en 2022 à 209 Mds FRW (157 MUSD) en 2023.

## L'ambition de devenir un hub financier international

**Le Rwanda porte aussi l'ambition de devenir un hub pour les services financiers.** Cette ambition s'est traduite par **le lancement du Kigali International Finance Center (KIFC).** Bien qu'encore à ses balbutiements, ce projet vise à concurrencer les pays africains en pointe dans ce domaine (Maurice et Kenya notamment) en attirant les holdings et services financiers au Rwanda afin de bénéficier de conditions fiscales avantageuses. A cet effet, **le Rwanda s'est lancé dans la signature de conventions de non double imposition avec divers pays afin d'être le plus attractifs pour les fonds étrangers.**

**Enfin, la France est un partenaire important du système bancaire du Rwanda à travers les financements de Proparco et de l'AFD.** En effet, l'AFD contribue au financement du secteur financier à travers des lignes de crédit octroyé à la *Bank of Kigali* notamment en 2021 pour soutenir le secteur privé notamment les PME. L'AFD contribue également au financement du fonds *Ireme Invest* porté par le *Rwanda Green Fund* et la Banque Rwandaise de Développement (BRD) visant à soutenir les projets du secteur privé dans la transition écologique. Proparco a également soutenu les banques opérant au Rwanda à travers des financements octroyés à *BPR Rwanda* en 2017 et *I&M* en 2012.

---

<sup>15</sup> Rapport « Finscope » de Access to Finance Rwanda de juin 2024 ([https://afr.rw/wp-content/uploads/2024/06/Rwanda-FinScope-2024-Final\\_Presentation.pdf](https://afr.rw/wp-content/uploads/2024/06/Rwanda-FinScope-2024-Final_Presentation.pdf))

## Communauté d'Afrique de l'Est – Soudan du Sud



Par le SE de Kampala

### Le secteur bancaire au Soudan du Sud manque de transparence

*Le secteur bancaire Sud-Soudanais est dominé par des banques commerciales étrangères et sa régulation fait l'objet d'une transparence limitée avec très peu de données disponibles. La gamme de services financiers est très limitée pour la majorité de la population, l'inclusion financière étant presque exclusivement cantonnée à la capitale Juba. Les banques sont sous-capitalisées et la part des prêts non-performants est exacerbée par la dépréciation de la livre Sud-Soudanaise (SSP) et l'hyperinflation. Pour remédier à ces défis, des réformes visant principalement à renforcer les capacités institutionnelles de la Banque centrale ont été engagées et sont activement soutenues par les bailleurs.*

**Le secteur financier Sud-Soudanais est modeste et dominé par les banques commerciales étrangères**

**Le secteur bancaire Sud-Soudanais est dominé par les filiales de groupes bancaires étrangers.** Il repose sur 33 banques commerciales dont 12 sont fondées à partir de capitaux locaux. 7 banques étrangères détiennent 80 % des actifs bancaires, les principales étant Ecobank, KCB Bank, Qatar National Bank et Stanbic Bank Kenya. De nombreux établissements sont détenus par un seul individu et n'ont pas de véritable activité légale dans le pays.

**Les actifs totaux des établissements financiers sont estimés à 10 Mds USD (environ 25 % du PIB).** Les dépôts à vue s'établiraient à 4 Mds USD, et le portefeuille de prêts bruts à 4,6 Mds USD. Les banques commerciales sont composées de banques nationales, étrangères et des joint-ventures, avec un total combiné de 89 succursales à travers le pays. Par ailleurs, trois institutions de microfinance (IMF) principales - BRACSS, SUMI et Finance Sudan Limited (FSL) - opèrent dans la grande région de Djouba. Leur portée reste cependant limitée, ne desservant que 5 % des clients de la région et moins de 1 % du marché potentiel de l'ensemble du pays.

**La stabilité financière est un sujet de préoccupation majeur, compte tenu des faiblesses et des vulnérabilités du secteur bancaire.** La crise du Covid-19, la dépréciation de la livre sud-soudanaise (SSP), l'inflation très élevée et l'instabilité macroéconomique globale ont considérablement renforcé l'instabilité financière. Actuellement, 13 des 33 banques du Soudan du Sud sont largement sous-capitalisées, plusieurs d'entre-elles l'étant depuis de nombreuses années. Le taux de prêts non-performants est très élevé, et pourrait atteindre jusqu'à 50 % pour certaines banques. Cette sous-capitalisation provient principalement de la dépréciation continue de la livre sud-soudanaise ces dernières années, les fonds propres des banques étant libellés en SSP.

**Sud-Soudan durablement sur la liste grise du GAFI**

La majorité des banques opèrent souvent de façon opaque, et ne répondent pas aux standards internationaux (ratio de solvabilité, de liquidité, normes de blanchiment d'argent). Il n'existe par ailleurs pas de loi obligeant les banques à la publication de leurs comptes annuels. **En 2024, le Sud-Soudan figure sur la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI)** en raison d'insuffisances en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML/CFT), limitant considérablement les échanges interbancaires avec l'étranger. Pour sortir de cette liste, les autorités ont pris plusieurs engagements en 2021 en lien avec le GAFI, dont la mise en œuvre d'un plan d'action comprenant l'opérationnalisation d'une cellule de renseignement financier fonctionnelle et indépendante.

**Une inclusion financière embryonnaire malgré des réformes soutenues par les bailleurs**

**Le Soudan du Sud a l'un des niveaux d'inclusion financière les plus bas d'Afrique subsaharienne.** L'accès très faible aux capitaux, quasi-inexistant en dehors de la capitale Juba, et les taux d'emprunt élevés constituent des obstacles importants à l'inclusion financière. En 2021, seuls 5,8 % de la population adulte possédaient un

compte en banque. Les taux de pénétration des banques commerciales s'élevaient à 1,4 succursale pour 100 000 adultes en 2022, inférieur au taux de 1,65 en 2017. Le niveau élevé des taux d'intérêt, l'inadéquation des mécanismes d'information financière, l'absence de bureau de référence pour le crédit et l'absence de documentation appropriée sur la propriété foncière sont autant de facteurs qui contribuent à la difficulté d'obtenir un crédit. **Le ratio crédit du secteur privé/PIB n'était que de 2,8 % en 2021**, contre 36,7 % en moyenne pour l'Afrique subsaharienne. Bien que de nombreuses banques fassent état d'un niveau satisfaisant de liquidités, l'activité de prêt est très faible, voire inexistante pour la plupart d'entre elles. Elles demandent par ailleurs des garanties à hauteur de 90 à 100 % du montant emprunté. Seuls les hauts profils ont accès à des crédits de courts termes.

**Dans le cadre des discussions avec le FMI, la BoSS s'est engagée, en avril 2021, à renforcer la stabilité financière** : résoudre les problèmes de sous-capitalisation, en encourageant les banques à lever des capitaux et à fusionner lorsque cela est possible, ou en procédant à des liquidations si nécessaire ; améliorer la qualité des actifs et réduire les créances douteuses ; renforcer la gouvernance bancaire et approfondir le cadre réglementaire et de surveillance du secteur financier. Face à la très faible inclusion financière, la Banque Mondiale a octroyé un prêt d'un montant de 18 M USD au ministère des Finances, en septembre 2023, pour renforcer la capacité institutionnelle et de supervision de la banque centrale et améliorer l'efficacité des infrastructures vitales du secteur financier. En mai 2022, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a signé un Memorandum of Understanding (MoU) avec Stanbic Bank pour favoriser l'inclusion financière et la transformation du secteur privé. Enfin, en juillet 2019, la Banque africaine de développement (BAD) avait octroyé un prêt d'un montant de 6,6 M USD au ministère des Finances pour la modernisation des systèmes de paiement et l'amélioration des capacités de surveillance de la Banque centrale.

## Communauté d'Afrique de l'Est – Tanzanie



Par le SE de Dar es Salam

**Bien qu'en expansion, le secteur bancaire tanzanien est relativement concentré et encore peu développé**

*Le secteur bancaire tanzanien s'est significativement consolidé au cours des dernières années. Ce secteur est rentable, suffisamment capitalisé, avec un niveau de liquidité suffisant et une meilleure qualité des actifs, grâce à la reprise d'activité des entreprises après la pandémie de COVID-19. Le secteur est resté résilient aux chocs internes et externes depuis la pandémie, et a continué de croître en termes de dépôts et d'actifs, soutenu par un environnement macroéconomique favorable et des mesures réglementaires et de surveillance. Les banques locales dominent le marché (60,5 % des actifs). Les actifs totaux ont augmenté de 17,3 % pour atteindre 17,7 Mds USD en 2022, contre 15,1 Mds USD en 2021. Cela est principalement attribué à l'augmentation des dépôts, des emprunts et des bénéfices non répartis.*

**Le secteur bancaire tanzanien est relativement concentré**

**Le secteur bancaire tanzanien a bénéficié d'un plan de libéralisation financière dans les années 1990.** Ce plan de libéralisation a conduit à une meilleure mobilisation des ressources financières, l'intensification de la concurrence sur les marchés financiers et à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'allocation du crédit. Le nombre de banques commerciales a augmenté régulièrement au long des années 2000, mais a diminué ces dernières années. **En mars 2024, 44 institutions bancaires agréées opèrent en Tanzanie :** 34 banques commerciales, 2 banques de développement, 3 institutions de microfinance et 5 banques communautaires. Malgré cette diversité, le secteur reste relativement concentré : les dix premières banques contrôlant 77,8 % des actifs de l'industrie, 78,9 % du total des prêts et 77,9 % du total des dépôts.

**Le marché tanzanien est dominé par des banques locales qui concentrent 60,5 % des actifs,** avec en premières positions les anciennes banques publiques, CRDB Bank (4,9 Mds USD d'actifs), National Microfinance Bank (4,2 Mds USD) et National Bank of Commerce (1,2 Mds USD). Ainsi, 11 des 34 banques commerciales sont des banques locales tandis que les 23 autres banques relèvent de capitaux étrangers. CRDB et NMB, de loin les deux plus grandes banques de Tanzanie, ont maintenu leur position de leader dans le secteur bancaire, représentant, à elles deux seulement, 46,4 %, 49,2 % et 49,0 % du total des actifs, des dépôts de la clientèle et des prêts et avances, respectivement.

**Les actifs totaux de l'industrie bancaire ont augmenté de 17,3 % pour atteindre 17,7 Mds USD en 2022,** contre 15,1 Mds USD en 2021. Cette hausse est principalement attribuée à l'augmentation des dépôts, des emprunts, des bénéfices non répartis et des plateformes numériques ainsi qu'aux programmes spéciaux de financement des dépôts (agriculture et PME). **Les banques commerciales détiennent plus de 97,0 % du total des actifs totaux de l'industrie bancaire.**

**Le crédit au secteur privé reste faible malgré une bonne rentabilité des banques**

**Le crédit au secteur privé reste faible et s'élevait à 15 % du PIB en 2023.** Les banques privilégient les grands emprunteurs, notamment le gouvernement, les PME étant découragées par les taux d'intérêt élevés (environ 16 %). Néanmoins, la croissance du crédit au secteur privé est relativement dynamique, même si elle a diminué, et s'élevait à 17,1 % en décembre 2023, contre 22,5 % en décembre 2022. Ce niveau de croissance, supérieur à l'objectif de 16,4 %, reflète la demande élevée de nouveaux prêts, tirée par le dynamisme de l'activité économique. Les crédits accordés à l'agriculture ont affiché la hausse la plus élevée (+43,5 %), suivis par les industries extractives (+36,4 %). **Cette croissance est également attribuée à la politique monétaire de la Banque centrale (BoT) restée accommodante depuis la crise sanitaire** et aux mesures réglementaires prises pour soutenir la croissance du crédit au secteur privé (assouplissement des conditions de liquidité). Après deux ans de stabilité à 5 %, le taux directeur a finalement été réhaussé à 5,5 % puis 6 % au deuxième trimestre 2024 pour contenir les effets persistants des pressions inflationnistes découlant de l'évolution de l'économie mondiale. En janvier 2024, la BoT a annoncé un changement important dans son cadre de politique monétaire,

passant d'une approche axée sur la quantité de monnaie en circulation à une approche basée sur les taux d'intérêt.

**La rentabilité du secteur bancaire s'est améliorée** grâce à l'augmentation des intérêts prêteurs et à la diminution des provisions pour créances douteuses. Le rendement des actifs (ROA) et le rendement des capitaux propres (ROE) ont augmenté à 4,5 % et 21,5 % en juin 2023, contre 2,8 % et 11,6 % en 2021.

**L'utilisation des services des bureaux de crédit a continué de croître.** Ainsi, le nombre de demandes de crédit a augmenté significativement (+147,7 %), passant à 5 712 114 demandes fin 2022, contre 2 306 088 signalées l'année précédente.

**La qualité des actifs s'est également améliorée.** Le ratio de prêts non-performants a diminué à 5,3 % en septembre 2023, contre 7,3 % en 2022, toutefois légèrement supérieur à la cible, fixée à 5,0 %.

**La réglementation du secteur bancaire a été améliorée mais le pays est sur la liste grise du GAFI depuis 2022**

**La réglementation du secteur bancaire, assurée par la Banque centrale, est en ligne avec les standards internationaux, notamment les accords de Bâle II et Bâle III.** Le *Capital Adequacy Ratio* (CAR) se doit d'être supérieur à 14,5 %, le ratio de liquidité à 20 % et le taux de réserves obligatoires avant crise à 5,25 %. La Banque de Tanzanie veille également au respect de mesures prudentielles pour assurer la consolidation du système bancaire. En 2022, elle a délivré et révoqué des licences et approuvé des acquisitions visant à améliorer la conformité, l'efficacité et les performances au sein du secteur bancaire.

**Toutefois, le Groupe d'action financière (GAFI) a placé en octobre 2022 la Tanzanie sur sa liste grise des juridictions sous surveillance renforcée.** Les faiblesses pointées concernent notamment le financement du terrorisme, le blanchiment d'argent provenant des produits de la criminalité à l'intérieur et à l'extérieur du pays, le transit de drogues et le trafic illégal d'espèces sauvages. L'inscription sur la liste grise pourrait nuire à la réputation de la Tanzanie, compliquer les transactions bancaires, et aboutir à une réduction des investissements directs étrangers. Le pays continue de suivre un plan d'action précis pour répondre aux fragilités identifiées et réalise une évaluation du risque de financement du terrorisme.

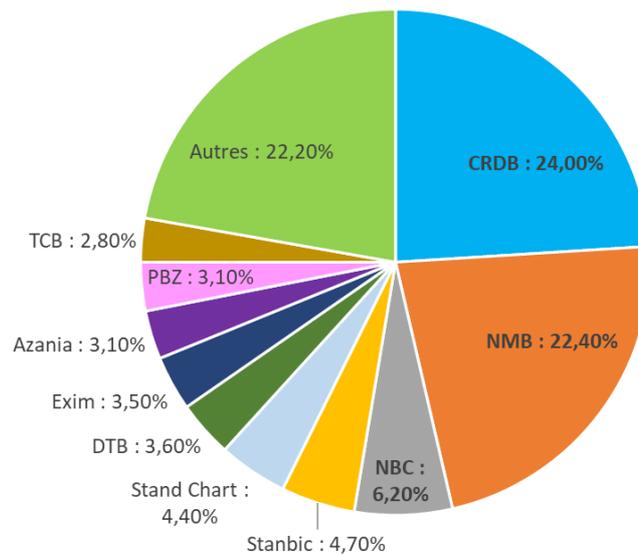
**L'inclusion financière, relativement faible, bénéficie néanmoins du soutien des bailleurs de fonds internationaux**

**En 2021, seuls 23 % des Tanzaniens disposaient d'un compte auprès d'une institution financière.** Des barrières d'accès demeurent pour les femmes, dont seulement 16 % disposaient d'un compte auprès d'une institution financière en 2021. Selon la Banque mondiale, les principales raisons qui expliquent l'absence d'utilisation de compte auprès d'une institution financière sont le manque d'information, le coût élevé des services financiers et le manque de fonds. **Toutefois, le gouvernement met en place des mesures visant à accroître l'inclusion financière et à améliorer l'environnement des affaires.** Il s'agit par exemple de la mise en œuvre du Cadre national d'inclusion financière 2023-2028, qui vise à améliorer l'accès et l'utilisation des produits et services financiers. Les autorités ont également élaboré des réformes afin de réduire les obstacles à la rigidité des taux débiteurs et développer l'utilisation de la monnaie mobile.

**En 2020, le taux de pénétration du mobile-money a atteint 53 %** (soit 29,7 millions d'abonnements, contre 21 millions en 2018). En progression constante, les paiements mobiles représentent plus de 50 % des services financiers utilisés dans le pays. Les trois principaux opérateurs sont : Vodacom avec M-PESA (39,0 %), Tigo avec Tigo Pesa (30,0 %) et Airtel avec Airtel Money (20,0 %).

**Les bailleurs de fonds s'appuient sur les banques tanzaniennes pour favoriser l'inclusion financière.** En 2022, Proparco a soutenu la banque CRDB avec un prêt de 50M USD et de l'assistance technique afin de développer les prêts aux PME et aux femmes. La même année, la SFI a accordé un prêt de 100 M USD à CRDB, dont la moitié en monnaie locale, pour soutenir les prêts aux petites entreprises, en particulier celles dirigées par des femmes.

Graphique 1 : Parts de marché des dix premières banques commerciales de Tanzanie en 2022



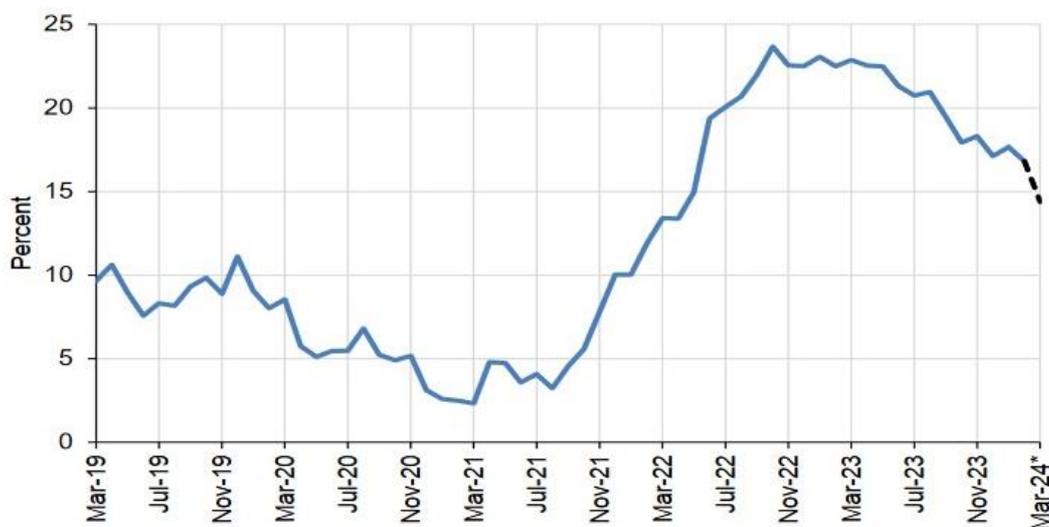
Source : Tanzania Banking Sector Report, EY, 2022

Tableau 1 : Ratio de solvabilité et de liquidité des banques tanzaniennes

En %	Indicateur	Déc. 2019	Déc. 2021	Juin 2023
<b>CAR</b>	<b>Capital régl. sur actifs pondérés du risque</b>	18	20,1	18,2
<b>LCR</b>	<b>Actifs liquides / Total des actifs</b>	27,2	26,2	22,9
<b>LCR</b>	<b>Prêts / Dépôts</b>	88,5	81,9	88,5
<b>Qualité de l'actif</b>	<b>Prêts non performants</b>	9,8	8,2	5,3
<b>Rentabilité</b>	<b>Rendement de l'actif (ROA)</b>	1,9	2,8	4,5
<b>Rentabilité</b>	<b>Rendement des fonds propres(ROE)</b>	8,2	11,6	21,5

Source : FMI, revue ECF, décembre 2023

Graphique 2 : Croissance du crédit au secteur privé



Source : Bank of Tanzania, Mars 2024

## Indicateurs régionaux : Communauté d'Afrique de l'Est

Indicateurs Pays	Burundi	Kenya	Ouganda	Rwanda	Sud Soudan	Tanzanie
Population (M hab.) BM 2022	12,9	54,0	47,2	13,8	10,9	65,5
Croissance démographique (%) BM 2022	2,7	1,9	3,0	2,3	1,5	3,0
Doing Business (classement) 2020	166	56	116	38	185	141
Rang Indice de corruption - Transparency international 2023	162	126	141	49	177	87
<b>Macroéconomie</b>						
PIB (Mds USD) FMI 2023	4,2	108,9	51,8	14,0	7,3	79,4
PIB par habitant (USD) FMI 2023	325	2 113	1 139	1 039	486	1 254
Croissance du PIB réel (%) FMI 2023	2,7	5,5	4,8	6,9	-0,1	5,0
Taux d'inflation moyen annuel (%) FMI 2023	27,0	7,7	5,4	14,0	40,2	4,0
<b>Finances Publiques</b>						
Solde budgétaire, dons compris (% PIB) FMI 2023	-9,1	-5,3	-5,0	-5,5	8,0	-3,5
Dette publique (% PIB) FMI 2023	62,8	73,3	49,9	62,1	54,1	46,3
Dette publique extérieure (% PIB) FMI - REO 2023	18,0	28,3	23,0	43,3	-	29,1
<b>Echanges</b>						
Balance des biens (% PIB) CNUCED 2023	-22,5%	-10,5%	-11,6%	-10,1%	-4,8%	-8,2%
<i>Exportation française vers (MEUR) Douanes françaises 2023</i>	13,5	168,9	42,9	37,2	3,1	64,4
<i>Importation française depuis (MEUR) Douanes françaises 2023</i>	3,6	144,8	29,0	5,8	0,5	46,5
Balance courante (% PIB) FMI 2023	-13,3	-3,9	-7,7	-11,7	1,7	-5,3
Transferts de la diaspora (% PIB) BM 2022	1,6	3,6	2,5	3,6	1,3	0,8
Réserves de change (mois d'import) FMI - REO 2024	1,3	6,2	3,7	4,6	0,4	5,8
<b>Développement</b>						
IDH BM 2022	0,42	0,60	0,55	0,55	0,38	0,53
Espérance de vie à la naissance BM 2021	61,7	61,4	62,7	66,1	55,0	66,2
Taux de pauvreté (<1,90 USD/jours, %) BM*	65,1	29,4	42,2	52,0	67,3	44,9
Emissions de CO <sup>2</sup> par habitant (kg) BM 2020	58	374	128	105	164	234
<b>Notation Dette Souveraine</b>						
S&P	-	B	B-	B+	-	-
Moody's	-	B3	B2	B2	-	B2
Fitch	-	B	B+	B+	-	B+
<b>Politique Monétaire</b>						
Taux directeur*	-	13,00	10,25	7,00	-	6,00

\*Dernière donnée disponible

## Corne de l'Afrique – Djibouti

Par le SE d'Addis Abeba



### Le secteur bancaire djiboutien face à des nombreux défis dont la lutte contre le blanchiment

Le gouvernement ambitionne de faire de Djibouti un centre financier régional mais de nombreux défis restent à relever : renforcer la liquidité bancaire, étendre l'accès aux services financiers (32,7 % d'inclusion financière), développer et mettre en place une réglementation de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La Banque Centrale de Djibouti, avec le soutien de partenaires, dont notamment la France, travaille en ce sens.

#### Un secteur bancaire qui se consolide

Le système financier djiboutien est dominé par le secteur bancaire (94,0 % des actifs). Il repose notamment sur 10 banques conventionnelles et 3 banques islamiques<sup>16</sup> actives. Depuis 2006, le secteur bancaire s'est ouvert aux banques étrangères. Les banques islamiques occupent une place importante sur le marché (23 % de l'actif bancaire total en 2018).

Tableau 1 : Banques présentes à Djibouti

Le secteur financier reste solide, avec une augmentation du nombre de banques commerciales (13 en 2021, contre 2 en 2013) permettant de réduire la concentration bancaire et atténuer le risque systémique. En septembre 2022, la Banque pour le Commerce et l'Industrie Mer Rouge (BCI-MR) – détenue à 51 % par la BRED - la Bank of Africa (BOA) et la Exim Bank of Djibouti, détenaient collectivement 49 % des parts de marché en termes d'actifs et 43 % en termes de crédit. En outre, leurs ressources représentaient 63 % du total.

A fin décembre 2022, l'actif bancaire total s'élevait à 600,1 Mds FDJ (3,37 Mds USD) soit 91 % du PIB. Entre 2021 et 2022, les engagements des banques ont progressé de 5,6 %. En revanche, la part du crédit au secteur privé reste bas (18,9 % du PIB à fin 2022) en raison d'une faible offre d'outils de prêts adéquats pour les ménages ou les PME, par ailleurs limitées par leur très fort taux d'informalité. Les prêts se concentrent essentiellement sur les secteurs des transports, de la logistique, des travaux publics et de l'immobilier.

Les seuils réglementaires de la Banque Centrale de Djibouti (BCD) sont conformes aux accords de Bâle III depuis mars 2019, en matière de ratio d'adéquation du capital (qui doit être supérieur à 12,0 %) et de ratio de liquidité (100,0 %) (Liquidity Coverage Ratio). La capitalisation des banques a augmenté au cours des trois dernières années, renforçant la stabilité financière du pays, ainsi que la qualité du crédit. Le ratio de solvabilité des banques était de 16,0 % en septembre 2023 contre 14,1 % en 2021<sup>17</sup>. Au cours des deux dernières années, les prêts non productifs (PNP) ont chuté de deux tiers pour atteindre environ 4,6 % au T3 2023, reflétant à la fois une baisse des expositions non productives et une augmentation des provisions de crédit. Néanmoins, la liquidité bancaire s'est réduite, les ratios de liquidité des banques étant tombés à 42 % au T3 2023, contre 48 % en 2022 en moyenne, reflétant principalement une érosion progressive des actifs liquides. La base des

Banques	Nationalité
Banque pour le Commerce et l'Industrie Mer Rouge	France
Bank of Africa Mer Rouge	Maroc
Exim Bank Djibouti	Tanzanie
International Investment Bank	Europe de l'Est
Banque de Dépôt et Crédit de Djibouti	Suisse
Cooperative Agricultural and Credit Bank	Yemen
Commercial Bank of Ethiopia Djibouti	Djibouti
Silk Road International Bank Djibouti	Djibouti
Bank of China	Chine
International Business Bank Djibouti	Burkina Faso
Saba African Bank	Djibouti
Salaam African Bank	Djibouti
East Africa Bank	Djibouti

<sup>16</sup> La Saba African Bank, la Salaam African Bank et la East Africa Bank. Des mesures ont été prises pour encadrer leur activité (Comité National de la Charia au sein de la Banque Centrale de Djibouti).

<sup>17</sup> Banque Centrale de Djibouti, (2023) Rapport annuel 2022.

dépôts à court terme des banques est également relativement importante par rapport aux pays pairs et principalement détenue à l'étranger (en Éthiopie et en Somalie), posant un potentiel risque de transformation.

### Des efforts croissants dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)

**Djibouti fait face à des menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC-FT) élevées**, propres au contexte djiboutien, caractérisé par une forte pénétration des flux financiers internationaux, l'utilisation prédominante d'espèces, l'exposition à la criminalité organisée par le biais du port, et surtout la place de la finance islamique d'origine somalienne, risque non négligeable face la proximité géographique avec les groupes terroristes somaliens (Al Shabab). Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT) de Djibouti fait l'objet d'une évaluation dans le cadre du Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord (GAFIMOAN), sur un calendrier échelonné entre avril 2023 et novembre 2024. L'évaluation porte à la fois sur la conformité du cadre légal aux recommandations du GAFI et sur l'efficacité de leur mise en œuvre par les autorités du pays.

**La France fournit un appui à la préparation et l'accompagnement de l'évaluation de Djibouti par le GAFI** à travers le Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE), un outil financier de la Direction générale du Trésor mis en œuvre par l'AFD. Le format retenu pour cet appui est celui d'une coopération triangulaire France-Djibouti-Maurice visant à capitaliser sur l'expérience de Maurice, qui est sorti de la liste grise du GAFI en quelques mois, grâce à un soutien technique de la France et une forte mobilisation des autorités locales.

### L'inclusion financière demeure très faible

**Avec un taux de bancarisation de 32,7 % fin 2023** (contre 55 % dans le reste de l'Afrique subsaharienne) **l'inclusion financière reste insuffisante**. Le PNUD et les autorités djiboutiennes ont élaboré *La Stratégie Nationale pour l'Inclusion Financière 2021- 2026*, qui a pour objectif de : moderniser le système national de paiement, fournir des produits financiers simplifiés, améliorer les connaissances financières, renforcer l'accès aux instruments financiers des PME. Néanmoins, la faible rentabilité des banques (rendement des actifs de 1,7 % fin 2022) ralentit le processus. Afin de favoriser l'inclusion financière, les banques ont renforcé leurs réseaux d'agences hors Djibouti-ville. Une croissance significative a été observée dans l'offre de services bancaires sur les plateformes numériques avec l'avènement des monnaies électroniques notamment.

**La Banque centrale mise en effet sur le *digital banking* et le *mobile-money* pour moderniser la structure bancaire du pays même si la demande est encore faible**. Malgré le retard cumulé par le gouvernement djiboutien dans le domaine des *Fintech* en raison de barrières réglementaires, le secteur du *mobile-money* est en plein essor avec la création en 2020 par *Djibouti Telecom* de *D-Money*, venu concurrencer le seul acteur existant dans le domaine à ce jour : *Nomadecom*. Toutefois, les barrières à la démocratisation demeurent importantes, en raison d'une culture dominée par les paiements en liquide, un faible niveau d'éducation financière et une faible pénétration de l'internet mobile (23% en 2020). **L'AFD assiste le gouvernement djiboutien dans le cadre d'un projet d'appui à la réforme du secteur financier**. Ce projet vise à soutenir la mise en place d'un système de paiement digital national, appuyer la mise à niveau des réglementations financières et renforcer l'octroi de crédit au secteur productif.

[Tableau 2 : Ratio de solvabilité et de liquidité des banques djiboutiennes](#)

	Seuils réglementaires	2019	Sept 2023
<b>CAR</b>	<b>12,0 %</b>	15,7 %	16,0 %
<b>Ratio de liquidité / actifs liquides sur total des actifs</b>	<b>100,0 %</b>	63,3 %	42,2 %
<b>Prêt non-performants</b>		16,3 %	4,3 %
<b>Ratio prêts / dépôts</b>		38,3 %	50,5 %

## ❖ Corne de l'Afrique – Érythrée

Par le SE d'Addis Abeba



### Un secteur bancaire entièrement sous contrôle de l'Etat

*Dominé par les banques commerciales d'État, le secteur financier de l'Érythrée est faiblement dimensionné. Le système bancaire s'était développé après l'indépendance, mais stagne depuis en raison de l'augmentation des contrôles de l'État et des sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU. Le secteur est sous-capitalisé et peu concurrentiel.*

**Le secteur bancaire érythréen est entièrement sous le contrôle de l'Etat.** Il est composé de 3 banques, toutes détenues par l'Etat érythréen : la *Commercial Bank of Eritrea*, la *Housing and Commerce Bank of Eritrea*, et *Eritrean Investment and Development Bank* (EDIB). Les principales fonctions de la Banque centrale (*Bank of Eritrea*) sont le suivi des liquidités, l'application des critères d'agrément des nouvelles banques, la supervision et la garantie des droits de propriété.

**Malgré un léger développement après l'indépendance, le système bancaire reste sous-capitalisé.** En l'absence de données à jour, les estimations de 2014 du FMI situent le ratio monnaie et quasi-monnaie / PIB à environ 14,3 %, ce qui est bien en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (36 %). En outre, les actifs du secteur bancaire ne représentent que 18,4 % du PIB. La *Commercial Bank of Eritrea* serait hautement capitalisée. La part des prêts accordés au secteur privé reste faible, à l'échelle de son poids dans l'économie étatisée érythréenne.

**Le secteur connaît peu d'évolutions et l'adaptation aux nouvelles technologies semble lointaine.** La quasi-totalité des opérations bancaires sont exécutées manuellement, ce qui entraîne une inefficacité notable dans la fourniture de services financiers. Les transactions commerciales se font principalement en espèces, avec une utilisation limitée des dépôts à vue et pratiquement pas de dépôts à terme. La digitalisation des services bancaires n'a pas démarré.

**L'inclusion financière demeure faible.** La faible rentabilité des banques et les coûts de fonctionnement élevés conjugués à l'absence d'infrastructure IT dans les zones rurales entravent l'expansion des services bancaires. Les succursales bancaires sont limitées et les guichets automatiques ne sont pas opérationnels. En zone rurale, les services financiers sont fournis par une institution de microcrédit mais l'accès au système bancaire y reste très limité, constituant une entrave au développement du secteur agricole. En 2016, des réformes financières ont introduit de nouveaux billets de banque. Tous les citoyens ont été encouragés à passer par le système bancaire même si les retraits importants restent réglementés. Ces mesures visent à réduire la taille du marché parallèle pour empêcher les trafics et maîtriser l'utilisation de la monnaie locale.

Afin de soutenir une croissance tirée par le secteur privé, **les autorités érythréennes ont reconnu la nécessité d'entreprendre des réformes financières.** En effet, l'accès aux services financiers représente l'un des principaux défis identifiés par le rapport *Doing Business 2020* de la Banque Mondiale, où l'Érythrée se classait 189ème sur 190. Depuis 2005, la microfinance permet de fournir des services aux populations rurales, en particulier des femmes mais sa portée reste limitée. La Banque Africaine de Développement mène une étude sur le secteur financier érythréen destinée à guider l'action du gouvernement et à proposer un ensemble de réformes pour le secteur.

**Aujourd'hui, le gouvernement érythréen exerce un contrôle total des changes.** Dans le cadre de la stratégie érythréenne de lutte contre le change parallèle, la Banque centrale érythréenne a décidé récemment d'interdire toute transaction numéraire en dollars. La délivrance de devises étrangères, hautement contrôlée et restrictive, est opérée par Himbol Financial Services, une institution financière détenue par le gouvernement.

## Corne de l'Afrique – Ethiopie

Par le SE d'Addis-Abeba



### Le secteur bancaire éthiopien en restructuration progressive

Dominé par un établissement public, la Commercial Bank of Ethiopia (CBE ; 49,5 % des actifs), le secteur bancaire a longtemps été administré par l'Etat. Depuis l'adoption du paquet de réformes HomeGrown Economic Reform (HGER 1.0) en 2019, le secteur bancaire est entré très progressivement dans une phase de réformes, largement inachevée mais à l'ambition réitérée dans le HGER 2.0 en 2024. Le gouvernement a tenté de prendre une série de mesures afin de soutenir la transition vers une économie financée par le secteur privé en permettant l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché et est sur le point d'engager une ouverture aux capitaux étrangers.

Un secteur historiquement dominé par la banque publique CBE, aujourd'hui fortement concurrencé par les banques privées

**Administré par l'État depuis des décennies, le secteur bancaire éthiopien est l'objet d'importantes transformations depuis le démarrage du programme FMI fin 2019.** Le secteur bancaire éthiopien est dominé par deux banques publiques : la *Commercial Bank of Ethiopia* (CBE) et la *Development Bank of Ethiopia* (DBE), 29 banques commerciales privées et 43 institutions de microfinance. A fin juin 2023, le total des actifs du secteur bancaire s'élevait à 3,0 Tn ETB (soit 34,4 % du PIB), soit + 20,1 % par rapport à l'année précédente. Depuis 2021, le secteur bancaire a été marqué par une augmentation importante du nombre de banques privées (+12). L'ensemble des banques privées représentait 72,6 % du capital, 53,4 % des prêts et obligations, 51,3 % des dépôts et 50,5 % des actifs du secteur bancaire en juin 2023.

Tableau 1 : Classement des principales banques privées (fin 2022)

Banques privées	Actifs en Mds USD (% de pdm)
<i>Awash Bank</i>	14,0 (7,1 %)
<i>Dashen Bank</i>	9,7 (4,9 %)
<i>Abyssinia Bank</i>	9,9 (5,0 %)
<i>Cooperative Bank of Oromiya</i>	9,2 (4,6 %)
<i>Tseday Bank</i>	7,9 (4,0 %)
<i>Siinqee Bank</i>	7,1 (3,6 %)
<i>NIB Bank</i>	6,5 (3,3 %)
<i>Wegagen Bank</i>	5,2 (2,6 %)
<i>Hibret Bank</i>	5,7 (2,9 %)
<i>Zemen Bank</i>	4,7 (2,4 %)
<i>Oromia Bank</i>	5,4 (2,7 %)
<i>Buna International Bank</i>	4,0 (2,0 %)
<i>Lion Bank</i>	3,3 (1,7 %)

**Le secteur bancaire continue d'afficher de bonnes performances malgré les chocs dus aux conflits internes, et aux défis de l'environnement réglementaire.**

L'année fiscale 2022/23 a vu une croissance de +24,6 % pour les dépôts et +24,3 % de croissance des prêts. Toutefois, le ratio de prêts sur PIB est passé de 16,0 % à 14,3 % entre 2021/22 et 2022/23. Il s'agit d'un taux très faible en comparaison avec les données internationales. L'objectif défendu par le gouvernement est d'augmenter ce taux, ce qui permettra par ailleurs de réduire les risques de concentration du crédit, identifiés par la NBE dans un rapport d'avril 2024<sup>18</sup>. Depuis 2021, les nouveaux prêts accordés au secteur privé ont dépassé ceux destinés aux entreprises publiques : 61,7 % ont été accordés au secteur privé et aux particuliers en 2023, et 38,3 % aux entreprises publiques. Afin de contenir l'inflation, la NBE a introduit en août 2023 un plafond d'augmentation annuelle du crédit des banques commerciales à 14 %.

Les dépôts totaux ont atteint 2,2 Tn ETB (24,7 % du PIB) en juin 2023, soit une hausse de +24,6 % par rapport à l'année passée. **A elle seule, la CBE représente 49,5 % des actifs (61,8 % en 2021), 46,7 % des prêts et obligations et 48,7 % du total des dépôts.** Son bilan souffre d'une surexposition sur quelques entreprises publiques à la solvabilité discutable. La part des prêts non-performants des banques privées aurait, quant-à-lui, légèrement diminué entre juin 2022 et 2023 de 3,9 à 3,6 %, soit en dessous du maximum réglementaire de 5,0 %. L'inflation aide également à diluer le poids des prêts douteux et favorise les remboursements.

<sup>18</sup> NBE (2024) *Financial Stability Report*.

## Des réformes attendues en faveur d'une ouverture du secteur bancaire aux acteurs étrangers

**Afin de soutenir la transition vers une économie financée par le secteur privé, le gouvernement éthiopien a annoncé une réforme profonde du marché bancaire.** Une réforme emblématique a été mise en œuvre à travers la suppression fin 2019 de la « règle des 27 % » qui obligeait les banques commerciales à acheter des bons de la Banque centrale, la *National Bank of Ethiopia* (NBE) à hauteur de 27 % de leurs dépôts, ce qui constituait un obstacle au développement du secteur privé. Une règle similaire a néanmoins été mise en place en novembre 2022, **obligeant les banques à acheter l'équivalent de 20 % de leurs prêts en Bons du Trésor chaque mois.** La NBE a adopté une directive en septembre 2020 autorisant des prêts garantis par des biens mobiliers, mais dans la pratique très peu de banques l'autorisent. La NBE avait également relevé le niveau de réserves obligatoires des banques commerciales de 5 à 10 % (revenu à 7 % en juin 2022) et imposé un gel des prêts d'août à novembre 2021.

**Le Premier ministre a annoncé début 2022 que le secteur bancaire éthiopien serait prochainement libéralisé et ouvert aux banques étrangères.** Fin mars 2023, un comité a été mis en place pour libéraliser le secteur bancaire, modifier le Code financier éthiopien, et conduire à un assouplissement des restrictions devant permettre aux banques étrangères d'investir en Ethiopie. La loi a été adoptée en Conseil des ministres et les directives d'application sont en train d'être finalisées. Le projet de loi a été approuvé par le conseil des ministres le 14 juin 2024 et nécessite à présent d'être discuté et voté au Parlement avant d'être promulgué. L'objectif est de permettre aux banques étrangères d'acquérir des parts dans des institutions financières existantes (à hauteur de 49 % maximum) ou d'ouvrir des filiales détenues intégralement. Ces réformes, réaffirmées dans le *HomeGrown Economic Reform 2.0*, sont également soutenues par une assistance technique du groupe Banque mondiale via la Société Financière Internationale (SFI) à la NBE. **L'ouverture à la concurrence dans le secteur bancaire, des assurances et des fintechs a pour objectif d'améliorer l'accès au crédit mais aussi de faciliter l'accès aux devises.** Des acteurs régionaux ont fait part de leur intérêt pour l'ouverture possible du secteur bancaire : les kényanes *KCB Bank*, *Equity* ou *Standard Bank*, ainsi que des banques égyptiennes et émiriennes.

**Les réformes visent au renforcement de la réglementation et supervision bancaire. La réglementation du secteur bancaire éthiopien demeure à mi-chemin entre Bâle I et Bâle II.** Depuis 2019, avec le soutien du FMI, la *NBE* s'efforce de passer à Bâle II. La stratégie de la *NBE* 2023-2026 vise l'objectif d'adoption des standards de Bâle II et III d'ici juin 2025 afin de pouvoir remédier à certains risques systémiques. Le service en charge de la supervision à la Banque centrale ne compte toutefois qu'une cinquantaine d'agents pour 31 établissements bancaires, limitant sa capacité à faire appliquer les évolutions réglementaires en cours (ouverture des banques aux capitaux étrangers notamment).

**Une inclusion bancaire qui reste faible, mais le développement des moyens de paiement numérique pourrait l'accélérer**

**L'inclusion financière progresse et s'élevait à 46 % en 2022 selon la Banque mondiale** (contre 22 % en 2014), mais reste largement inférieure à celle d'autres pays d'Afrique de l'Est (79 % au Kenya ; 77 % au Rwanda).

**Le gouvernement éthiopien souhaite favoriser le développement des transactions électroniques.** En mai 2020, le parlement a approuvé à l'unanimité le projet de loi sur les transactions électroniques qui établit le cadre juridique permettant au gouvernement et aux institutions privées d'offrir des services numériques, principalement des services de commerce et de paiement électronique. Depuis avril 2023, l'achat des carburants doit être réalisé via un moyen de paiement numérique (*Telebirr*, *CBEbirr*). Entre juin 2022 et 2023, le nombre de comptes *mobile money* a augmenté de 67,5 % pour s'établir à 27,5 millions, tandis que la valeur des transactions numériques a été multipliée par 3, pour un total de 4,7 billions ETB<sup>19</sup>. Arrivée sur le marché éthiopien du *mobile money* en mai 2023, la société kényane *Safaricom*, via son application *M-PESA*, comptabilise déjà près de 4,5 millions d'utilisateurs dans le pays.

<sup>19</sup> NBE (2024) *Financial Stability Report*.

## Corne de l'Afrique – Somalie

Par le SER de Nairobi



### Le secteur bancaire somalien, entre consolidation et fragilité

*Dans un contexte difficile, où l'économie est de facto dollarisée et donc son action limitée, la Banque centrale de Somalie tente de consolider les secteurs bancaires et financiers. Les risques de blanchiment et financement du terrorisme sont élevés et le pays doit encore renforcer l'encadrement du secteur financier et les lois relatives au crédit commercial, à la comptabilité et à l'assurance. Les activités de prêt au secteur privé sont aussi largement freinées par le climat d'insécurité.*

**La banque centrale somalienne a amélioré son action d'octroi de licence et de supervision du secteur financier malgré la portée limitée de son action**

**La Central Bank of Somalia (CBS) a repris ses fonctions en 2009.** Depuis 2012, plusieurs réformes ont été mises en place pour mieux réguler le secteur bancaire : introduction de ratios réglementaires, mesures LBC/FT qui englobent l'ensemble des institutions financières et ayant une plus grande portée, réglementation du *mobile-banking*, création d'une unité de paiement pour travailler avec le secteur privé et établissement d'un système de paiement national. En juillet 2022, la Somalie a accordé des licences bancaires à deux établissements étrangers, (la banque égyptienne Banque Misr et la banque turque Ziraat Katilim) le pays s'ouvrant ainsi aux investissements internationaux pour la première fois depuis des décennies. L'autorisation donnée en mars 2023 aux banques commerciales opérant en Somalie d'utiliser le numéro IBAN pour effectuer des paiements nationaux et internationaux vient saluer le travail de régulation du secteur bancaire engagé par la CBS. A l'occasion de sa 1<sup>ère</sup> revue au titre de *l'Extended Credit Facility (ECF)* en Somalie, **le FMI a salué la mise en place depuis 2020 les améliorations apportées par la CBS aux pratiques d'information financière, à la capacité d'audit interne et plus globalement gestion des risques et les contrôles sur les opérations monétaires et bancaires.**

**Le secteur bancaire somalien continue de se structurer et repose fin 2023 sur 13 banques commerciales, 12 sociétés de transferts de fonds (*hawalas*) et 3 opérateurs de *mobile money*** (Hormuud Telecom, Somtel et Somlink) **reconnus par la CBS.** Les *hawalas* ont joué un rôle crucial pendant la guerre civile (1991-2009) en fournissant des services financiers de base aux entreprises somaliennes et à la population, comblant le vide laissé par le secteur bancaire formel. Elles continuent d'être essentielles dans le fonctionnement de l'économie et **une grande partie des transferts de fonds, qui représentent 25,3 % du PIB en 2022 (40,0 % des ménages en dépendent)**, transite par ces structures d'après la Banque mondiale. Bien qu'encore balbutiantes et non régulées, les institutions de microfinance ont octroyé 2,8 MUSD de prêts et jouent un rôle notable dans les zones rurales, de même que les coopératives financières qui œuvrent aussi auprès des déplacés internes.

A noter que **l'économie somalienne étant de facto dollarisée, la CBS n'a pas émis de monnaie depuis 1991 et ne mène pas de politique monétaire ou de change.** En conséquence, les billets en shillings somaliens actuellement en circulation sont anciens, pour la plupart contrefaits et utilisés par les populations pauvres, le secteur informel ainsi que les communautés nomades et pastorales.

**Malgré sa croissance, le secteur bancaire formel reste peu utilisé en Somalie**

**La capacité limitée à faire respecter l'État de droit a empêché le développement du crédit contractuel formel en Somalie** et a constitué un obstacle à la croissance du secteur privé. En effet, si la financiarisation se poursuit, elle part d'un niveau très bas. Selon la Banque mondiale, les trois quarts de la population utilisent les transferts d'argent mobile, contre seulement **15 % de la population possédant un compte bancaire auprès d'une banque formelle.** Sur les 15 % de comptes détenus auprès de banques formelles, **seuls 5 % de ces utilisateurs sont actifs.** Les dépôts bancaires ont augmenté de 22 % au quatrième trimestre 2022 par rapport au quatrième trimestre 2021 pour atteindre 1,2 Mds USD. Les banques commerciales ont enregistré une croissance de 20 % de leurs actifs au quatrième trimestre 2022 par rapport au quatrième trimestre 2021 qui

atteignent 1,4 Mds USD. La croissance du crédit au secteur privé s'est accélérée en novembre 2023, approchant 40 % (en glissement annuel), mais le crédit demeure inférieur à 5 % du PIB.

**Les indicateurs de solidité financière rapportés par la CBS montrent que le capital et la liquidité des banques se situent à des niveaux confortables et que les prêts non performants sont inférieurs à 3 % au T3 2023.**

Tableau 1 : Structure du secteur bancaire de la Somalie

	<b>Actifs liquides</b> (% du total des actifs)	<b>Croissance du crédit au secteur privé</b> (%)	<b>Actifs totaux</b> (MUSD)
<b>2020</b>	45	7	764
<b>2021</b>	54	46	1 182
<b>2022</b>	49	18	1 259
<b>2023</b>	49	25	1 617

Source : *Financial Soundness Indicators*, FMI

## ❖ Corne de l'Afrique – Soudan

Par le SE de Khartoum



Un secteur bancaire déjà en crise avant la guerre, subissant les effets de l'isolement et de sanctions économiques

*Le secteur bancaire soudanais se place dans les trois derniers d'Afrique de l'Est en termes d'actifs, ceux-ci s'élevant à 1,1 Mds USD fin octobre 2020. L'inclusion financière ne dépasserait pas 20 % de la population. Les banques locales dominent le marché mais souffrent de fortes fragilités, longtemps laissées en déshérence : sous-capitalisation, forte sensibilité au risque de crédit, mauvaise gestion, données financières inexistantes et peu fiables, une réglementation quantitative en décalage par rapport à Bâle I, II et III. Des tentatives de réformes ambitieuses ont été avortées à cause du coup d'Etat du 25 octobre 2021. Il s'agit de projets qui avaient été mis en place dans le cadre d'un programme FMI et avec une assistance étrangère, notamment de la France et de l'Union Européenne. Le secteur bancaire a également subi des dommages désastreux à cause de la guerre avec la destruction de plus de 100 agences bancaires et la fermeture par plus de trente banques depuis plus d'un an.*

Un secteur bancaire affaibli par son isolement et de sanctions économiques

**Après plusieurs décennies d'isolement, le système bancaire souffre d'un faible cadre de supervision, l'exposition à la corruption, l'effet des sanctions américaines et la sous-capitalisation de plusieurs banques.** Les sanctions économiques imposées contre le Soudan par les Etats Unis entre 1997 et 2017, ont considérablement affecté le développement du secteur bancaire soudanais en décourageant tout investissement étranger dans le secteur et en isolant celui-ci du système bancaire international. L'amende de 8,9 Mds USD imposée par l'administration américaine contre un établissement bancaire européen en 2014 a provoqué l'arrêt des relations de correspondance bancaire avec les établissements bancaires du monde. Le Soudan compte 37 banques dont 5 publiques, 23 dont la propriété est partagée entre l'Etat, le secteur privé et des capitaux étrangers et 9 à capitaux totalement étrangers. **En 1984, l'ensemble des établissements financiers<sup>20</sup> avait dû basculer vers un système bancaire conforme aux principes islamiques.** Cependant depuis avril 2021, une nouvelle loi permet l'ouverture du système bancaire à des banques commerciales non islamiques.

**Les données publiques concernant le secteur bancaire restent très parcellaires et difficiles à obtenir.** Fin octobre 2020, le portefeuille d'actifs pondérés par les risques s'élevait à environ 250 Mds SDG (1,1 Mds USD au taux parallèle ; 4,5 Mds USD au taux officiel) et le total des crédits accordés de 295 Mds SDG (1,3 Mds USD ; 5,3 Mds USD). Le crédit au secteur privé reste à un niveau très bas, à 5,6 % du PIB en 2022. Le taux d'adéquation des fonds propres était de 12,32 % fin 2020 et celui du NPL était estimé à 8 %. 12 banques (représentant 25 % du capital du système bancaire) avaient des ratios d'adéquation des fonds propres (CAR) inférieurs au minimum réglementaire de 12 %. Il existe également un décalage important avec les normes internationales quant à la pondération des actifs (RWA). Selon divers rapports d'évaluation, les banques présentent des déficits importants en matière de classification des actifs et de provisionnement.

**Malgré la levée des sanctions américaines en octobre 2017, puis la sortie mi-décembre 2020 du Soudan de la liste américaine des pays soutenant le terrorisme, les banques internationales hésitent à se réengager au Soudan** en attendant que le système bancaire soudanais se mette à niveau international afin de rétablir un système de correspondance bancaire. De multiples efforts ont été lancés dans cette perspective dans le cadre d'un projet du FMI. Parmi-ceux-ci, un programme d'assistance technique financé par l'AFD, qui portait sur la supervision et la réglementation bancaire, la mise en place d'un cadre macro-prudentiel et d'un mécanisme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Fin février 2021, la Central Bank of Sudan (CBS) publiait les règles concernant l'utilisation des cartes de crédits internationales. Un autre programme d'assistance technique, mené par Expertise France, sur financement de l'Union Européenne, visait

<sup>20</sup> La première banque islamique (Faisal Islamic Bank) fut introduite en 1978

à doter les autorités soudanaises des structures et des outils nécessaires pour (i) évaluer les menaces que font peser les banques défailtantes sur le système financier par le biais d'un examen de la qualité des actifs, (ii) mettre en œuvre un cadre de résolution des banques adapté et (iii) établir un plan d'action d'intervention pour traiter les risques du secteur financier en temps opportun, afin de réduire les pertes potentielles et de restaurer la stabilité du secteur financier. Ces programmes d'assistance ont été gelés à la suite du coup d'Etat militaire du 25 octobre 2021, qui a mis fin à la période transitoire.

### Un impact désastreux de la guerre sur le secteur bancaire

Plus de 100 agences ont été pillées et détruites ; 38 % des réserves en liquides ont été pillées. Une seule banque, la Banque of Khartoum, a continué à fournir des services bancaires à travers ses agences dans les villes sous contrôle du gouvernement. Pourtant, cette banque a procédé à une forte réduction de ses effectifs. A cela s'ajoutent les pertes substantielles entraînées par la défailtance de remboursement par les emprunteurs. En cas de normalisation de la situation, la remise en état du secteur bancaire constituerait un défi majeur vu l'ampleur de la crise et la détérioration des perspectives économiques du pays.

## Indicateurs régionaux : Corne de l'Afrique

Indicateurs Pays	Djibouti	Erythrée**	Ethiopie	Soudan	Somalie
Population (M hab.) BM 2022	1,1	3,7	123,4	46,9	17,6
Croissance démographique (%) BM 2022	1,4	1,7	2,5	2,6	3,1
Doing Business (classement) 2020	112	189	159	171	190
Rang Indice de corruption - Transparency international 2023	130	161	98	162	180
<b>Macroéconomie</b>					
PIB (Mds USD) FMI 2023	4,0	2,7	159,7	25,7	11,7
PIB par habitant (USD) FMI 2023	3 907	715	1 511	537	728
Croissance du PIB réel (%) FMI 2023	7,0	2,9	7,2	-18,3	2,8
Taux d'inflation moyen annuel (%) FMI 2023	1,8	6,4	30,2	171,5	6,1
<b>Finances Publiques</b>					
Solde budgétaire, dons compris (% PIB) FMI 2023	-2,6	-0,1	-2,5	-3,3	0,1
Dette publique (% PIB) FMI 2023	60,8	146,3	38,0	316,5	0,0
Dette publique extérieure (% PIB) FMI - REO 2023	-	61,7	28,2	-	-
<b>Echanges</b>					
Balance des biens (% PIB) CNUCED 2023	8,5%	-1,1%	-8,9%	-9,0%	-2,5%
<i>Exportation française vers (MEUR) Douanes françaises 2023</i>	<i>100,6</i>	<i>3,1</i>	<i>348,9</i>	<i>37,2</i>	<i>34,8</i>
<i>Importation française depuis (MEUR) Douanes françaises 2023</i>	<i>1,4</i>	<i>0,3</i>	<i>83,2</i>	<i>71,3</i>	<i>15,9</i>
Balance courante (% PIB) FMI 2023	23,5	14,1	-2,9	-5,4	-9,6
Transferts de la diaspora (% PIB) BM 2022	1,6	-	0,3	2,9	21,4
Réserves de change (mois d'import) FMI - REO 2024	n.c	3,5	2,2	n.c	n.c
<b>Développement</b>					
IDH BM 2022	0,52	0,49	0,49	0,52	0,38
Espérance de vie à la naissance BM 2021	62,3	66,5	65,0	65,3	55,3
Taux de pauvreté (<1,90 USD/jours, %) BM*	19,1	n.c.	27,0	15,3	n.c.
Emissions de CO <sup>2</sup> par habitant (kg) BM 2020	392	199	154	468	40
<b>Notation Dette Souveraine</b>					
S&P	-	-	SD	-	-
Moody's	-	-	Caa3	-	-
Fitch	-	-	RD	-	-
<b>Politique Monétaire</b>					
Taux directeur*	-	-	-	-	-

\*Dernière donnée disponible

\*\*Données FMI du WEO d'avril 2023

## ❖ Océan Indien – Comores

Par le SE de Tananarive



### Le système bancaire aux Comores : un secteur peu développé et en cours de restructuration

*Le secteur bancaire aux Comores, bien que de petite taille (9 établissements de crédit), est très fragmenté. Par ailleurs, le taux d'inclusion financière est faible, avec seulement un tiers de la population disposant d'un compte auprès d'un organisme financier. Le taux des créances douteuses est élevé bien qu'en diminution (14,3 % de l'encours global des crédits en octobre 2023, contre 15,4 % douze mois plus tôt). Le secteur est en cours de restructuration, avec notamment le retrait des banques françaises et la scission de la Société nationale des postes et services financiers (SNPSF), organisme public, en deux entités, dont la future Banque postale des Comores. Les bailleurs internationaux, en particulier l'AFD et la Banque mondiale, accompagnent les autorités comoriennes dans le renforcement du secteur financier et l'amélioration de l'inclusion financière.*

#### Un secteur bancaire comorien encore relativement peu développé mais en expansion

**Malgré un marché de taille modeste, le secteur financier comorien est très fragmenté.** Les Comores comptent 9 établissements de crédit, dont 5 banques et 4 institutions de microfinance. Les deux principaux acteurs du marché sont le réseau Mecks et l'*Exim Bank*, filiale d'*Exim Bank Tanzania*. Les actifs du secteur financier étaient équivalents à 33 % du PIB en 2023.

**L'inclusion financière aux Comores est faible.** Selon la Banque mondiale, 34,3 % de la population comorienne de plus de 15 ans dispose d'un compte au sein d'une institution financière ou d'un service de *mobile money* en 2022, contre 55,1 % en moyenne en Afrique subsaharienne. Les crédits au secteur privé représentaient 16,8 % du PIB en 2022, contre 35,8 % en Afrique subsaharienne. Selon la Banque centrale des Comores, les crédits émis par le système bancaire en 2023 ont été principalement à destination des particuliers (60,9 %), loin devant les crédits émis au profit des entreprises privées (22,3 %) et des entreprises publiques (11 %). Selon le FMI, le taux des créances douteuses était en baisse mais il reste élevé, atteignant 14,3 % en octobre 2023, contre 15,4 % en octobre 2022 et 18,6 % en octobre 2021. D'après le FMI, le taux de couverture des prêts non-performants était de 57 % à la fin juin 2023.

**Le secteur du *mobile money* est quant à lui dominé par deux acteurs, dont les services ont été lancés en 2019 :** la société Telma Comores (MVola), groupement entre Axian et NJJ Capital (société détenue par Xavier Niel) et Holo, service créé par la Banque de développement des Comores (BDC). Comores Telecom a lancé son service de *mobile money* (Huri) ultérieurement, en 2021.

#### Un secteur en cours de restructuration...

**Le paysage bancaire des Comores subit une profonde restructuration.** En octobre 2020, BNP Paribas a cédé ses parts de la Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC – Comores) à la société ivoirienne Atlantic Financial Group (AFG). Le groupe français Duval, qui avait acquis la majorité des parts de la Banque de développement des Comores (BDC) à la mi-2019, est par ailleurs sorti du capital de cette banque, sa participation ayant été reprise par l'Etat comorien en 2021. Les banques françaises ne sont donc plus présentes aux Comores.

**La Banque fédérale des Commerce (BFC), sous administration provisoire de la Banque centrale, est en cours de cession.** Les autorités comoriennes et le groupe *Bank of Africa* (BOA, banque marocaine) ont signé un protocole d'accord en octobre 2023. Celui-ci prévoit l'ouverture d'une filiale de la *Bank of Africa* sous le nom de **BOA Comores**, ainsi que la possible reprise de la Banque fédérale de Commerce.

**La Société nationale des postes et services financiers (SNPSF), en difficulté, devrait être scindée en deux entités, l'une rassemblera les activités postales, l'autre les activités financières.** Cette dernière entité, qui s'appellera « Banque postale des Comores », est en cours de création.

...et de modernisation avec le soutien des bailleurs

**Des réformes ont été menées pour moderniser le fonctionnement et consolider le secteur financier local.** Pour renforcer la régulation du secteur bancaire comorien, un département spécifiquement dédié à la résolution et à la réglementation bancaire a été créé au sein de la Banque centrale des Comores en juin 2023. La Banque centrale mène par ailleurs des inspections au sein des institutions financières pour évaluer la qualité de leur portefeuille de crédits.

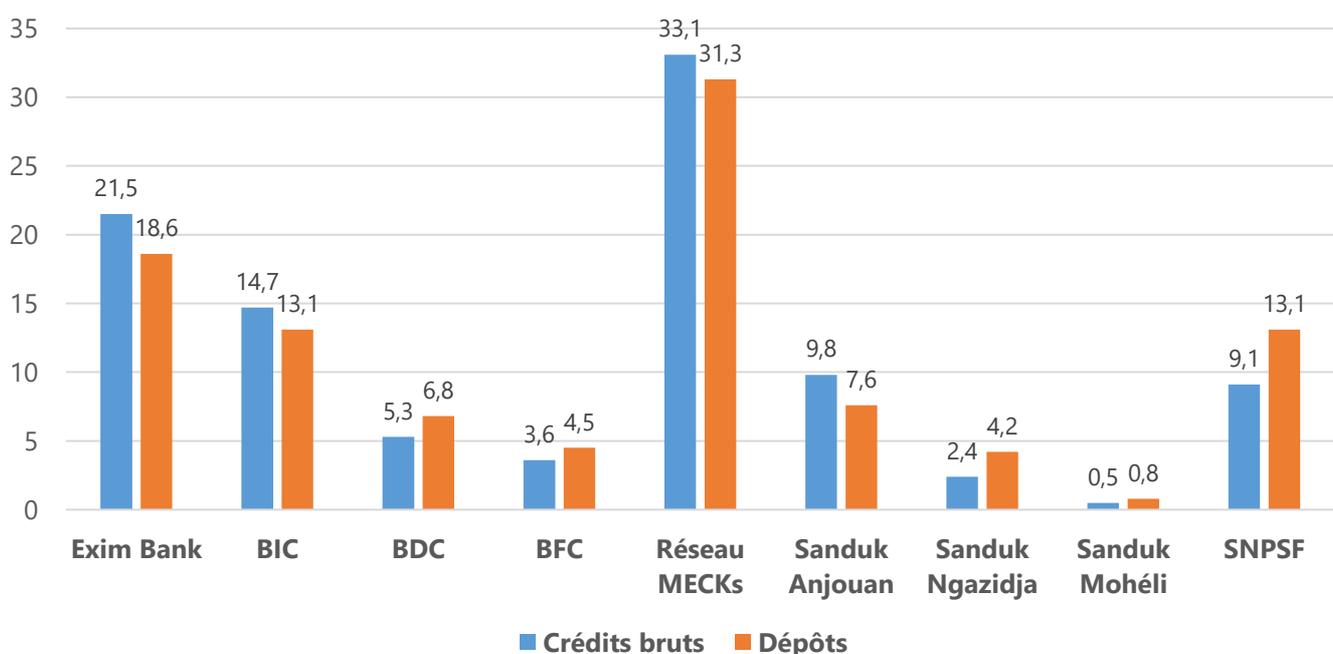
**Une commission sur les prêts non-performants (PNP), comprenant des représentants du ministère des Finances, du ministère de la Justice et de la Banque centrale, a été créée en 2021.** Celle-ci vise à établir des recommandations en matière de rédaction des décisions de justice en vue d'accélérer la résolution des PNP, contribuant ainsi à réduire le ratio des créances douteuses.

**L'Agence française de développement (AFD) soutient le secteur financier aux Comores principalement via deux projets en cours de mise en œuvre :**

- (i) **Le projet d'appui à la constitution d'une institution financière de garantie**, d'une durée de 3 ans (2024-2027) et d'un montant de 4 MEUR, qui vise à soutenir la création d'une institution financière de garantie semi-publique. L'objectif de cette institution est d'offrir des garanties à des petites et moyennes entreprises (PME) pour faciliter leur accès aux crédits bancaires, améliorant ainsi l'inclusion financière et renforçant le rôle du crédit comme facteur de développement du secteur privé.
- (ii) **Le projet d'appui à la Banque postale des Comores**, d'une durée de 5 ans (2023-2028) et d'un montant de 8 MEUR, a pour objectif d'appuyer la restructuration de la SNPSF et le lancement de la future Banque postale des Comores.

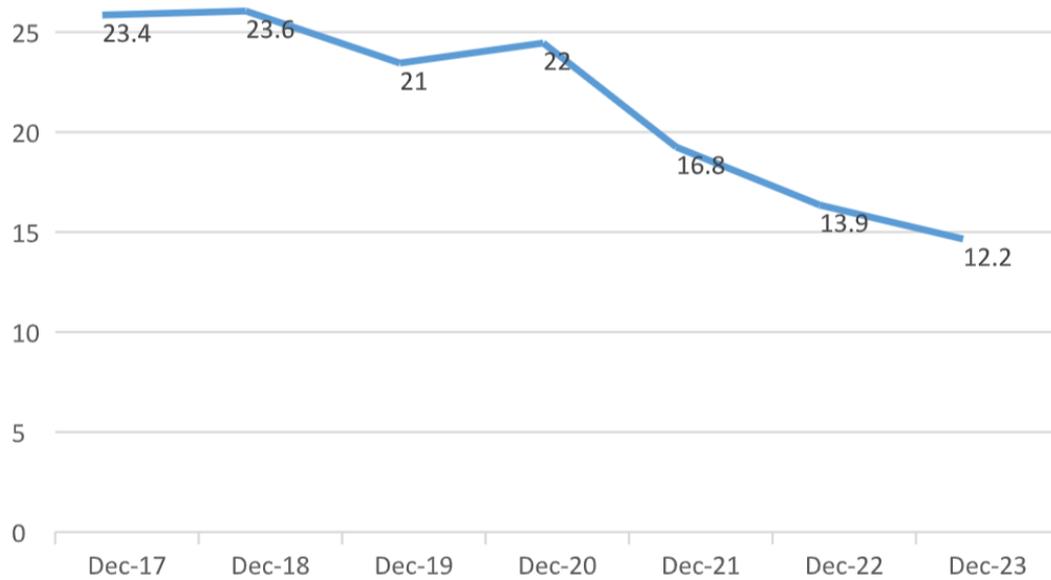
**Par ailleurs, la Banque mondiale a lancé en 2020 un projet, d'un montant de 20 MUSD, visant à accroître l'accès et l'utilisation des services financiers par les adultes en favorisant la modernisation du système bancaire.** Ce projet prévoit notamment l'automatisation des transactions interbancaires et le développement de l'interopérabilité des paiements numériques.

[Graphique 1 : Parts de marché des établissements de crédits comoriens](#)



Source : Banque centrale des Comores

Graphique 2 : Taux des créances douteuses (période : décembre 2017 à décembre 2023)



Source : Banque centrale des Comores

Tableau 1 : Structure du secteur bancaire des Comores

	<b>Fonds propres réglementaires</b> (% des actifs pondérés en fonction des risques)	<b>Actifs liquides</b> (% du total des actifs)	<b>Croissance du crédit au secteur privé</b> (%)	<b>Prêts non performants</b> (% du total des prêts bruts)	<b>Actifs totaux</b> (MUSD)
<b>2018</b>	21,4	37,2	1,6	22,8	319,0
<b>2019</b>	12,3	34,5	3,5	21,0	325,1
<b>2020</b>	11,5	45,1	-6,1	21,4	358,1
<b>2021</b>	6,7	43,2	12,9	16,1	441,5
<b>2022</b>	7,9	32,5	13,3	14,1	411,9
<b>2023</b>			9,6	14,0	

Source : Financial Soundness Indicators, FMI

## Océan Indien – Madagascar

Par le SE de Tananarive



Un secteur bancaire malgache structuré autour de quatre grandes banques, dans un pays où la microfinance et la monnaie électronique se développent

*Le total des actifs du secteur bancaire malgache atteignait 4,1 Mds USD fin 2023. Il repose sur 4 grandes banques qui concentrent 5 actifs sur 6 à la fin de 2022 (83,5 %) : la BNI, la Société Générale (dont le groupe a annoncé son retrait d'Afrique), la BOA et la BMOI. La loi bancaire, adoptée en 2020, devrait permettre de renforcer la solidité du secteur et de moderniser la réglementation applicable, notamment par l'inclusion des directives de Bâle III. Le secteur est bien capitalisé (CAR de 13 % fin 2023) et liquide (LCR de 47,9 %). La part des prêts non-performants (autour de 7,5 %) est en légère baisse. Le taux de bancarisation est encore faible (14 % de détenteurs de comptes en 2022), mais l'inclusion financière progresse grâce à la microfinance, et plus récemment, la monnaie électronique. Le pays reste toutefois sous la menace d'une inscription sur la liste grise du GAFI en 2026.*

Le secteur bancaire malgache se structure autour de quatre grandes banques qui concentrent 5 actifs sur 6, dont une grande banque française

**Le secteur bancaire malgache compte 13 établissements agréés, dont 12 sont des banques étrangères, et se structure autour de quatre banques. Ces quatre banques concentraient, fin 2022, 83,5 % du total des actifs** : par ordre d'importance la *Bank of Africa* (BOA, groupe BMCE), la Société Générale Madagasikara (SGM, filiale à 70 % de SG), la Banque nationale de l'industrie (BNI) et la Banque Malgache de l'Océan indien (BMOI, filiale à 71 % du marocain BCP). Les autres banques présentes sont : les mauriciens State Commercial Bank (SBM) et The Mauritius Commercial Bank (MCB), le gabonais BGFIBank Madagascar, Banky First (filiale du marocain BCP), Baobab Banque (actionnariat du groupe Axa), l'allemand Accès Banque (détenue à 24,7 % par Société Générale) et la SIPEM (détenue à 40,1 % par des intérêts français). La dernière banque agréée est l'ivoirien AFG Bank Madagascar en 2023. **La seule banque locale est MVola Banque**, filiale du groupe Axian.

[Tableau 1 : Classement des banques](#)

Banques	Actifs en 2022 (Mds USD)	Part de marché (%)
<b>BNI</b>	1,03	24,2
<b>SGM</b>	1,00	23,4
<b>BOA</b>	0,91	21,4
<b>BMOI</b>	0,62	14,5
<b>MCB</b>	0,25	5,8

**La SGM, qui est la seule grande banque française encore présente sur le territoire, pourrait vendre ses actifs en 2025.** En 2018, le groupe français BPCE a vendu la Banque des Mascareignes de Madagascar (devenue *Banky First*), au groupe marocain Banque Centrale Populaire (BCP) et son partenaire malgache Redland / Sipromad. BPCE a également vendu ses parts dans la Banque Malgache de l'Océan indien (BMOI) à BCP en 2019. Créée en 1989, la BMOI était majoritairement détenue par BNP Paribas jusqu'en 2011. La Banque nationale de l'industrie (BNI Madagascar) était une filiale du Crédit Lyonnais (1991-2004), puis du Crédit agricole jusqu'à 2014, avant d'être rachetée par le consortium composé du mauricien Ciel et du malgache Axian en 2013. **La feuille de route stratégique du groupe Société générale prévoit le retrait du groupe de plusieurs pays africains depuis juin 2023** (dont le Burkina Faso, le Mozambique, le Congo, la Guinée équatoriale, le Tchad, la Mauritanie, et plus récemment le Maroc). Un retrait du groupe de SGM est pressenti dans ce cadre. La faible interconnexion des banques malgaches réduit les risques systémiques au niveau local.

**A fin décembre 2023, le total des actifs bancaires s'élevait à 19 024,2 Mds MGA (4,1 Mds USD) selon la Banque mondiale soit 28,0 % du PIB.** Le crédit au secteur privé reste peu élevé, malgré une hausse conséquente durant les dernières années (de 17 % du PIB en 2019 à 27 % du PIB en 2023). La croissance du crédit au secteur privé a ralenti entre fin 2022 et 2023 (de +19,5 % à +1,3 %).

**La Banque centrale malgache (BFM) a maintenu son corridor des taux d'intérêt inchangé en 2024 après une forte hausse depuis 2022 en réponse à une hausse de l'inflation.** Avec deux hausses successives en mai et août 2023, les taux de dépôt et de prêt ont augmenté de 90 points de base depuis janvier 2023. Le comité de politique monétaire du 7 mai 2024 a maintenu le taux des facilités de dépôt à 9 % et celui des facilités de

prêt marginal à 11 %, tandis que le coefficient des réserves obligatoires est demeuré à 13 %. **Entre mai 2021 et août 2023, la BFM avait globalement relevé ses taux de facilité des dépôts de 0,9 % à 9 %, de facilité de prêt marginal de 5,3 % à 11 %, ainsi que le coefficients des réserves obligatoires de 11% à 13 % afin de juguler les tensions inflationnistes post-covid et dans le contexte de la guerre en Ukraine.**

**La part des prêts non-performants est en légère baisse.** Les prêts non-performants ont reculé, ils se sont établis à 7,6 % du portefeuille total de prêt au quatrième trimestre 2023, contre 8,5 % à la même période en 2020. Les banques sont relativement bien capitalisées (12,4 % à fin décembre 2022) et sont suffisamment liquides (47,9 % fin 2023).

### Le pays reste sous la menace d'une inscription sur la liste grise du GAFI en 2026

**La loi bancaire, adoptée en 2020, devrait permettre de renforcer la solidité du secteur et de moderniser la réglementation applicable, notamment par l'inclusion des directives de Bâle III.** La nouvelle loi permet d'opérer une bascule vers les directives de Bâle III, encadrer les services financiers électroniques fournis par les banques agréées et les émetteurs de monnaie électronique (EME). Le Conseil de surveillance bancaire et financier (CSBF), qui régule le secteur, aura la charge de fixer les ratios prudentiels et les règles de gestion, et se chargera de la résolution, visant à trouver une issue aux crises graves. Le minimum prudentiel concernant le ratio d'adéquation des fonds propres (CAR) est de 8 % et le coefficient de réserves obligatoires se situe à 13 %.

### Madagascar demeure sous la menace d'une inscription sur la liste grise du Groupe d'Action Financière.

En janvier 2026, Madagascar sera évalué par le Groupe Anti-blanchiment en Afrique Orientale et Australe (GABAOA) en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive. A ce stade, vingt-trois recommandations sur les quarante préconisées par le GAFI sont non conformes ou partiellement conformes.

### Une inclusion financière qui progresse grâce à la microfinance

**Le taux de bancarisation reste encore faible à Madagascar : 19 % de la population adulte a accès à des services financiers formels.** Pour autant, l'inclusion financière, de l'ordre de 40 %, progresse à Madagascar, principalement grâce à la microfinance, ainsi que la monnaie électronique ou *mobile money*. Le secteur de la microfinance est particulièrement actif à Madagascar avec 17 institutions spécialisées (IMF), dont le leader du marché est la Première Agence de microfinance (PAMF, liée à la fondation Aga Khan). Il existe actuellement plus de 10 millions de comptes *mobile money* ouverts à Madagascar (contre 200 k en 2010) selon la SFI. Le taux de pénétration du *mobile money* est de près de 19 % à la fin 2022 selon la Banque mondiale. Trois opérateurs se partagent le marché : MVola (groupe Axian), Orange Money et Airtel (filiale de l'Indien Bharti). MVola, filiale de la Telma, dispose par ailleurs d'une licence bancaire depuis fin 2021. La poste malgache (*Paositra Malagasy*) développe actuellement ses activités dans le secteur de la microfinance via Paositra Finance, en attente de son agrément d'IMF.

**L'effet d'éviction du secteur public s'est fortement réduit.** Alors qu'avant 2020 les liquidités bancaires se dirigeaient principalement vers les titres publics, le ratio est tombé à 14,2 % ; 55,5 % étant destinés au financement bancaire de l'économie, et le reste étant destiné aux crédits aux ménages. **La BFM envisage la création d'une monnaie virtuelle (*e-ariary*).** Cette monnaie virtuelle, dont l'étude a été confiée au cabinet français Bearing Point, devrait permettre aux populations de bénéficier d'un moyen de paiement fiable, ayant cours légal sur le territoire national. La phase pilote du projet est prévue pour avril 2025.

**Dans le contexte malgache, l'activité de Proparco s'est principalement développée ces dernières années sur les produits de garanties bancaires, ARIZ/Choose Africa TPE, pour les TPE et les PME, en monnaie locale à travers les quatre principales banques de la place (BNI, SG Madagascar, MCB et BOA), ainsi qu'avec les principales IMF (Sipem, Baobab Banque et Acces Banque).**

Tableau 2 : Ratio de solvabilité et de liquidité des banques malgaches

	Seuils réglementaires	2022	2023
<b>CAR</b>	<b>8,0 %</b>	11,2 %	12,4 %
<b>LCR</b>	-	43,4 %	47,9 %
<b>Prêts non performants</b>	-	8,0 %	7,6 %
<b>Ratio des prêts / dépôts</b>	-	85,6 %	80,9 %

## Océan Indien – Maurice

Par le SE de Tananarive



### Un secteur bancaire développé et une place financière internationale

En 2022, le PIB du pays était de 13,4 Mds USD, alors que les actifs du secteur Global Business Companies sur l'île étaient évalués à plus de 741 Mds USD. Dans les années 1990, Maurice est passé d'une économie tournée vers l'industrie et l'agriculture à une économie principalement basée sur les services. L'offshore est né en 1992, porté par l'ancien ministre des Finances, Rama Sithanen, qui avait la vision de positionner Maurice comme une plateforme financière qui serait utilisée par des investisseurs internationaux pour réaliser leurs projets dans des économies africaines et de l'océan Indien. Un ensemble de mesures établissant une fiscalité et un cadre légal favorables ont été mises en œuvre, permettant le fort développement du secteur bancaire mauricien. Des réformes ont cependant été adoptées pour renforcer la supervision du secteur, permettant à Maurice de sortir en octobre 2021 de la liste grise du GAFI.

### Un centre financier international en pleine expansion

**Le secteur financier mauricien s'est fortement développé ces dernières années.** Selon le classement du « Global Financial Centres Index », Maurice se positionne à la 5<sup>ème</sup> place de la région Moyen-Orient et Afrique derrière Dubaï, Abou Dhabi, Tel Aviv, Casablanca. Le secteur financier de Maurice s'est développé pour fournir des services qui facilitent les investissements transfrontaliers, notamment entre l'Afrique et le reste du monde. La place compte des sociétés de services financiers dans les domaines de la banque, des services aux entreprises, des fonds d'investissement, de l'assurance, des services juridiques et de la comptabilité. Le secteur employait plus de 15 000 personnes et a contribué à l'économie pour plus de 1,5 Md USD en valeur ajoutée directe à l'économie en 2019. Ce secteur contribue à 12 % du PIB, un chiffre qui selon les projections des autorités devrait doubler d'ici 2030, et concourt à la solidité du système bancaire, avec environ 54 % des dépôts dans les banques provenant de l'*offshore*, et de l'économie nationale.

### Un secteur bancaire développé et dynamique

**Le secteur bancaire mauricien est très développé et l'inclusion financière est élevée.** Selon la Banque mondiale, 90 % de la population mauricienne de plus de 15 ans disposait d'un compte au sein d'une institution financière, contre 39,7 % en moyenne en Afrique subsaharienne en 2021. Les services de *mobile money* sont cependant moins répandus, seuls 15,9 % des mauriciens possédaient un compte de ce type en 2021.

**Le secteur bancaire mauricien est composé de 19 banques, dont plus de la moitié sont étrangères (10), le restant étant des banques nationales (9).** Ces institutions offrent une gamme complète de services bancaires, allant de la banque de détail traditionnelle à des services spécialisés tels que l'administration de fonds, la banque privée, la finance structurée, la banque d'investissement et les services de dépôt. Les trois principales banques opérant à Maurice par actifs totaux (**Tableau 1**) sont : la *Mauritius Commercial Bank* (MCB), la *State Bank of Mauritius* (SBM) et *Afrasia Bank*. **Les acteurs français ne sont plus présents dans le paysage bancaire mauricien depuis 2018**, date à laquelle la Banque des Mascareignes, qui était la seule présence française dans ce secteur, a été cédée par le groupe BPCE au groupe marocain Banque Centrale populaire (BCP).

**Le secteur bancaire mauricien a enregistré une croissance annuelle notable des actifs de 7,9 %**, atteignant 2 100 Mds MUR à fin juin 2022, avec des taux de croissance annuels respectifs de 5,8 % pour les banques domestiques et de 11,6 % pour les banques étrangères. Les crédits domestiques au secteur privé représentaient 72,3 % du PIB en 2022, soit plus du double de la moyenne en Afrique subsaharienne (35,8 % du PIB).

**Enfin, les bailleurs internationaux interviennent à Maurice sur le secteur bancaire, notamment l'AFD avec son programme SUNREF portant sur le développement de la finance verte.** Proparco s'est engagé dans un partenariat avec la DEG et la *Mauritius Commercial Bank Ltd* (MCB). Celui-ci s'est matérialisé par un prêt de 120 MUSD au profit de la MCB, qui vise à soutenir cette dernière dans son ambition de financer des projets centrés sur l'atténuation et l'adaptation face au changement climatique, tant à Maurice qu'en Afrique subsaharienne.

## Un secteur qui peut se prévaloir de plusieurs indicateurs de solidité significatifs

**Le secteur bancaire mauricien maintient sa robustesse grâce à une gestion contrôlée des créances douteuses et une capitalisation suffisante de l'industrie.** La Banque centrale de Maurice a intégré dans ses pratiques les directives de Bâle III pour la gestion des risques, et des guides de mise en œuvre des standards de Bâle III ont été publiés pour faciliter une application complète par toutes les banques. **Le *Banking Act 2004* régit les activités bancaires à Maurice et oblige les banques à séparer leurs activités bancaires des activités non bancaires depuis 2014.** Cette séparation vise à réduire les risques et à assurer une meilleure gestion des différentes activités financières. De plus, la Banque centrale oblige les banques à distinguer les opérations du « marché local » (Segment A) des opérations « *Global Business* » (Segment B), renforçant ainsi la transparence et la supervision des différentes activités bancaires. La Banque centrale de Maurice supervise le secteur bancaire tandis que la *Financial Services Commission* (FSC) régule les acteurs non bancaires tels que les *Global Business Companies*, les assurances et les fonds de pension.

**La stabilité générale est soutenue par un faible ratio prêts/dépôts**, qui est passé de 34,2 % au deuxième trimestre 2021 à environ 33,7 % au deuxième trimestre 2023, **et par la baisse du ratio des prêts non performants (PNP) sur les prêts bruts**, qui a diminué de 5,6 % au deuxième trimestre 2021 à environ 5,0 % au deuxième trimestre 2023<sup>21</sup>. Les principaux secteurs économiques touchés par les créances douteuses sont les services financiers globaux (GBC), le commerce de gros et de détail, l'hébergement et la restauration, les ménages et la construction. **D'après le FMI, la proportion de prêts en devises étrangères par rapport aux prêts totaux a légèrement diminué, passant de 59,2 % en 2022 à 56,9 % en 2023**, indiquant une réduction de l'exposition des banques mauriciennes aux devises étrangères. **La croissance du crédit au secteur privé est restée dynamique en 2023, en hausse de 6,8 %, mais en retrait par rapport à 2022 (+8,3 %).**

**Bien que considéré comme robuste, le secteur bancaire mauricien fait face à plusieurs défis importants.** Les pressions inflationnistes et les taux d'intérêt élevés ont un impact négatif sur l'activité de prêt. De plus, l'examen international accru et la renégociation des accords bilatéraux fiscaux, notamment avec l'Inde, posent des défis supplémentaires. Cependant, le secteur dispose également d'opportunités considérables. Une réorientation vers les marchés en croissance en Afrique subsaharienne, en particulier en Afrique de l'Est, ainsi que la facilitation des investissements de la Chine, offrent des perspectives prometteuses.

## Modernisation et renforcement du cadre réglementaire pour lutter contre le blanchiment d'argent

**Inscrit sur la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) en février 2020, Maurice en a été retiré en octobre 2021. En mars 2022, Maurice est également sorti de la liste noire de l'Union européenne.** Ces développements sont le résultat d'une amélioration du modèle mauricien au travers d'un engagement politique de haut niveau avec plusieurs objectifs sur le plan législatif, réglementaire et organisationnel. Le gouvernement mauricien a réalisé plusieurs efforts significatifs en ce sens, tels que l'adoption à la fin 2023 du *Financial Crimes Commission Act* pour améliorer le cadre réglementaire et renforcer les mécanismes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

---

<sup>21</sup> Rapport BMI (Fitch Solutions)

Tableau 1 : Classement des 15 banques possédant le plus d'actifs totaux (2023)

Classement 2023	Banque	Actifs totaux (en MMUR)	Profits/Pertes (en MMUR)
1	MCB Group	829,981	17,758
2	SBM Holdings Ltd	362,341	4,184
3	Afrasia Bank Limited	231,587	6,65
4	Absa Bank (Mauritius Ltd)	203,477	2,23
5	The Hongkong and Shanghai Banking Co. Ltd	179,739	2,003
6	Standard Bank (Mauritius) Limited	118,387	1,457
7	Standard Chartered Bank (Mauritius) Ltd	116,019	1,321
8	Investec Bank (Mauritius) Ltd	110,138	2,452
9	SBI (Mauritius) Ltd	47,034	1,156
10	Bank One	46,821	494
11	Maubank Ltd	35,443	384
12	BCP Bank (Mauritius) Ltd	27,205	145
13	ABC Banking Corporation Ltd	23,639	298
14	Bank of Baroda	19,386	203
15	Habib Bank Ltd	1,434	58

Source : Business Magazine. La donnée en rouge est une donnée négative.

Tableau 2 : Structure du secteur bancaire de Maurice

	Fonds propres réglementaires (% des actifs pondérés en fonction des risques)	Actifs liquides (% du total des actifs)	Croissance du crédit au secteur privé (%)	Prêts non performants (% du total des prêts bruts)	Actifs totaux (Mds USD)
<b>2018</b>	19,2	47,6		6,5	41,3
<b>2019</b>	19,6	52,2		4,9	44,8
<b>2020</b>	19,7	55,5		6,2	44,4
<b>2021</b>	20,7	48,6		5,8	49,6
<b>2022</b>	20,6	45,5	8,28	4,9	50,7
<b>2023</b>	22,1	46,0	6,84	5,3	52,4

Source : Financial Soundness Indicators, FMI

## 🌐 Océan Indien – Seychelles

Par le SE de Tananarive



Le secteur financier aux Seychelles est marqué par une forte inclusion financière, la forte présence étrangère et le poids de trois grandes banques qui concentrent 85 % des actifs

Le total des actifs du secteur bancaire seychellois s'est élevé à 2,4 Mds USD fin 2022. Trois grandes banques concentrent près de 85 % actifs fin 2022 : Nouvobanq, ABSA et MCB. Aucune banque française n'est implantée sur le territoire, mais l'AFD est actionnaire de la Development Bank of Seychelles à hauteur de 20 %. La réglementation financière seychelloise a récemment été amendée de façon à se conformer à Bâle II. Le secteur est bien capitalisé (CAR de 21,7 % fin 2023) et surliquide (ratio de 71 %). La part des prêts non-performants (autour de 8,2 %) est en hausse dans les secteurs tourisme, commerce et construction. Le taux de bancarisation est très élevé (94 %) dans un pays où les services de monnaie électronique sont peu développés. L'Union européenne a retiré les Seychelles de sa liste des juridictions non coopératives en février 2024, alors que la France continue à considérer le pays comme tel.

Le secteur bancaire seychellois, pour moitié composé de banques étrangères, se structure autour de trois grandes banques qui concentrent 85 % des actifs fin 2022

**Le secteur bancaire seychellois compte actuellement 10 établissements agréés, dont la moitié sont des banques étrangères. Trois banques dominent le marché, et concentraient, à la fin 2022, près de 85 % du total des actifs,** par ordre d'importance Nouvobanq, Amalgamated Banks of South Africa (ABSA) et Mauritius commercial Bank (MCB). Sur les cinq banques à capitaux seychellois, quatre sont détenues majoritairement par le gouvernement : la Nouvobanq S.I.M.B.C (Seychelles International Mercantile Banking Corporation Limited ; 78 % des parts détenues par le gouvernement), la Seychelles Commercial Bank (60%), la Development Bank of Seychelles (DBS, 60,5 %) et la Housing Finance Company Ltd (HFCL, 100 %). La seule banque privée locale, la Seychelles Credit Union, est mutualiste. Plusieurs banques régionales sont également implantées sur le territoire : ABSA, l'indienne Bank of Baroda, la sri-lankaise Bank of Ceylon et une banque bahreïnienne (Al Salam Bank; avec 30 % des parts détenus par le fonds de pension seychellois). **Aucune banque française n'est présente sur place. L'AFD est toutefois actionnaire à 20 % de la Development Bank of Seychelles (DBS),** aux côtés du gouvernement qui en détient 60,5 %. Selon la Banque centrale des Seychelles (BCS), le secteur *offshore* seychellois représentait 55 % des flux entrants d'investissements directs de l'étranger, soit 3,8 Mds USD, fin 2023.

[Tableau 1 : Classement des banques](#)

Banques	Actifs en 2022 (MUSD)	Part de marché (%)
<b>Nouvobanq</b>	783,6	33
<b>ABSA</b>	755,5	32
<b>MCB</b>	496,0	21
<b>SCB</b>	159,1	7
<b>DBS</b>	63,4	3

**A fin décembre 2022, le total des actifs bancaires s'élevait à 34,14 Mds SCR (2,4 Mds USD) selon la BCS, en hausse de 3 % par rapport à 2021.** Ce montant est supérieur au PIB réel du pays, à 126,8 % du PIB en 2022. La hausse des actifs est tirée par une croissance du portefeuille de prêts dans l'industrie (+6,9 %) et des actifs libellés en devises (+2,4 %). Le crédit au secteur privé est en progression, passant de 34,7 % du PIB en 2022 à 36,1 % du PIB en 2023. La croissance postpandémique du crédit au secteur privé avait repris entre décembre 2021 et décembre 2022 (de -11,9 % à +4 %) et s'est accéléré en 2023 (+7,4 %).

**En mars 2024, la BCS a baissé son taux d'intérêt directeur** - qui était inchangé depuis le milieu de l'année 2021 - de 2 % à 1,75 % en raison d'une croissance plus faible que prévue et de la nécessité de soutenir le crédit et l'économie.

Un cadre réglementaire de plus en plus conforme aux exigences internationales

**La BCS régule le secteur bancaire seychellois à travers la Financial Institution Act (FIA) de 2004, plusieurs fois amendée.** Les Financial Institutions (Capital Adequacy) Regulations de 2010 ont été amendées fin 2023, de

manière à se conformer au pilier n°1 des accords de Bâle II en matière de ratio minimum d'adéquation des fonds propres (CAR, 8 %). Une *Single Licensing Guidelines* mise en place en 2011 et révisée en décembre 2018, permet aux banques de réaliser des activités offshore et onshore dans le cadre d'une licence unique. Une loi sur la stabilité financière a été approuvée par l'Assemblée nationale en décembre 2023, visant le renforcement du comité de stabilité financière (CSF). Le minimum prudentiel concernant le CAR défini par la BCS est

actuellement de 12 % et le taux de réserves obligatoires se situe à 13 %.

**La part des prêts non-performants est en hausse. Les prêts non-performants représentaient 8,2 % du portefeuille total de prêt fin 2023**, contre 7,6 % à la même période en 2022, principalement, selon le FMI dans les secteurs tourisme, commerce, BTP et construction. Les banques sont bien capitalisées (21,7 % à fin décembre 2023) et sont fortement liquides (71 % fin 2023).

**Les Seychelles ne sont pas sous la menace d'une inscription sur la liste du GAFI** des juridictions à risque en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme. Lors de sa dernière évaluation en 2023, le pays était conforme ou largement conforme à 34 sur 40 des recommandations du GAFI en la matière.

### Inclusion financière et soutien des bailleurs

**Si le taux d'inclusion financière est très élevé aux Seychelles, atteignant 94 % en 2022 selon le FMI<sup>22</sup>**, la plupart des détenteurs de comptes bancaires continuent à percevoir leurs revenus et effectuer leurs transactions en espèce. C'est pourquoi **la BCS a ainsi inscrit dans son agenda de réforme le développement des services de paiement mobile et électronique**. Pour autant, un seul opérateur, Airtel Money (filiale de l'Indien Bharti), propose actuellement des services de mobile money. Le secteur de la microfinance est quant à lui inexistant. Les Seychelles, en tant que pays à revenu élevé (PRE), ne figurant plus sur la liste des pays éligibles à l'aide publique au développement, les interventions des bailleurs y sont rares.

[Tableau 2 : Ratio de solvabilité et de liquidité des banques seychelloises](#)

	Seuils réglementaires	2022	2023
<b>CAR</b>	<b>12,0 %</b>	20,7 %	21,7 %
<b>LCR</b>	-	69,0 %	71,0 %
<b>Réserves</b>	<b>13,0 %</b>	639 MUSD	682 MUSD
<b>Prêts non performants</b>	-	7,6 %	8,2 %
<b>Ratio des prêts / dépôts</b>	-	34,4 % (2021)	80,9 %

<sup>22</sup> « Seychelles: Central Bank Transparency Code Review » Country report No. 2022/319F

## Indicateurs régionaux : Océan Indien

Indicateurs Pays	Comores	Madagascar	Maurice	Seychelles
Population (M hab.) BM 2022	0,8	29,6	1,3	0,1
Croissance démographique (%) BM 2022	1,8	2,4	-0,3	0,8
Doing Business (classement) 2020	160	161	13	100
Rang Indice de corruption - Transparency international 2023	162	145	55	20
<b>Macroéconomie</b>				
PIB (Mds USD) FMI 2023	1,3	15,8	14,4	2,2
PIB par habitant (USD) FMI 2023	1 353	529	11 396	21 575
Croissance du PIB réel (%) FMI 2023	3,0	3,8	6,9	3,7
Taux d'inflation moyen annuel (%) FMI 2023	8,5	9,9	7,0	-1,0
<b>Finances Publiques</b>				
Solde budgétaire, dons compris (% PIB) FMI 2023	-4,5	-4,9	-3,3	-1,5
Dette publique (% PIB) FMI 2023	33,2	56,6	81,1	56,7
Dette publique extérieure (% PIB) FMI - REO 2023	20,4	27,2	10,6	23,7
<b>Echanges</b>				
Balance des biens (% PIB) CNUCED 2023	-26,5%	-9,7%	-27,7%	-40,5%
<i>Exportation française vers (MEUR) Douanes françaises 2023</i>	36,8	416,8	456,3	46,7
<i>Importation française depuis (MEUR) Douanes françaises 2023</i>	3,6	599,3	278,2	149,8
Balance courante (% PIB) FMI 2023	-6,0	-4,5	-5,9	-7,3
Transferts de la diaspora (% PIB) BM 2022	20,1	4,8	2,1	0,6
Réserves de change (mois d'import) FMI - REO 2024	7,0	5,3	16,9	5,2
<b>Développement</b>				
IDH BM 2022	0,59	0,49	0,80	0,80
Espérance de vie à la naissance BM 2021	63,4	64,5	73,7	73,4
Taux de pauvreté (<1,90 USD/jours, %) BM*	18,6	80,7	0,1	0,5
Emissions de CO <sup>2</sup> par habitant (kg) BM 2020	407	97	2 939	6 081
<b>Notation Dette Souveraine</b>				
S&P	-	B-	BBB-	-
Moody's	-	-	Baa3	-
Fitch	-	-	-	BB-
<b>Politique Monétaire</b>				
Taux directeur*	-	-	4,50	1,75

\*Dernière donnée disponible

## CONTACTS

### Kenya, Somalie, Burundi, Rwanda

**Page pays :** [Kenya](#) / [Somalie](#) / [Burundi](#)

**Twitter :** [DG Trésor Kenya](#)

**Contact :** Jérôme BACONIN [jerome.baconin@dgtresor.gouv.fr](mailto:jerome.baconin@dgtresor.gouv.fr)

En collaboration avec l'[ambassade de France à Kigali](#) : Quentin DUSSART [quentin.dussart@diplomatie.gouv.fr](mailto:quentin.dussart@diplomatie.gouv.fr)

### Madagascar, Comores, Maurice, Seychelles

**Page pays :** [Madagascar](#) / [Seychelles](#) / [Maurice](#) / [Comores](#)

**Twitter :** [DG Trésor Madagascar](#)

**Contact :** Béatrice ALPERTE [beatrice.alperte@dgtresor.gouv.fr](mailto:beatrice.alperte@dgtresor.gouv.fr)

### Ethiopie, Erythrée, Djibouti

**Page pays :** [Ethiopie](#) / [Djibouti](#) / [Erythrée](#)

**Contact :** Julien DEFRANCE [julien.defrance@dgtresor.gouv.fr](mailto:julien.defrance@dgtresor.gouv.fr)

### Ouganda, Soudan du Sud

**Page pays :** [Ouganda](#) / [Soudan du Sud](#)

**Contact :** Gregory SIDRAC [gregory.sidrac@dgtresor.gouv.fr](mailto:gregory.sidrac@dgtresor.gouv.fr)

### Tanzanie

**Page pays :** [Tanzanie](#)

**Contact :** Annie BIRO [annie.biro@dgtresor.gouv.fr](mailto:annie.biro@dgtresor.gouv.fr)

### Soudan

**Page pays :** [Soudan](#)

**Contact :** Almuiz MOHAMAD [almuiz.mohamad@dgtresor.gouv.fr](mailto:almuiz.mohamad@dgtresor.gouv.fr)

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)



**Responsable de la publication :** Service économique de Nairobi  
([jerome.baconin@dgtresor.gouv.fr](mailto:jerome.baconin@dgtresor.gouv.fr)).

**Rédaction :** SER de Nairobi et SE de l'AEOI

**Pour s'abonner :** [alice.beguier@dgtresor.gouv.fr](mailto:alice.beguier@dgtresor.gouv.fr)

**Crédits photo :** ©DGTresor